Troisième Année. - N° 16. Le Numéro : 25 centimes 19 Avril 1913

Le Courrier Cinématographique

ORGANE HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT DE LA CINÉMATOGRAPHIE
DES ARTS, SCIENCES ET INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

ABONNEMENTS :
FRANCE { Paris . . . . 10 fr.
FRANCE { Départements 15 »
ÉTRANGER . . . . . . 20 »

Directeur : CH. LE FRAPER
Rédaction et Administration :
28, Boulevard Saint-Denis, PARIS
TÉLÉPHONE : 456-33

LA PUBLICITÉ
est reçue
aux Bureaux du Journal

Troisième Année. - N° 16. Le Numéro : 25 centimes. 19 Avril 1913



Le Courrier Cinématographique

ORGANE HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT DE LA CINÉMATOGRAPHIE
DES ARTS, SCIENCES ET INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

ABONNEMENTS :
FRANCE { Paris . . . . 10 fr.
{ Départements 15 »
ÉTRANGER . . . . . . 20 »

Directeur : CH. LE FRAPER
Rédaction et Administration :
28, Boulevard Saint-Denis, PARIS
TÉLÉPHONE : 456-33

LA PUBLICITÉ
est reçue
aux Bureaux du Journal

LA RÉACTION

□ □ □

Décidément, la vie n'est qu'un perpétuel recommencement. Les hommes, marionnettes inconscientes, suivent au gré d'une immuable destinée un cycle très bref dans lequel ils tournent, sans jamais en sortir.

L'année dernière, à pareille époque, des querelles éclatèrent dans la corporation au sujet de quelques tentatives d'augmentation de tarifs. Il y eut des déflagrations et des violences. Il en résulta une sorte de trêve qui maintint un *statu quo* à peu près général, dont les intéressés profitèrent pour endormir les dernières méfiances.

Peu à peu, à la faveur d'une certaine immunité, d'autres appétits insoupçonnés surgirent ; on recommença à mettre en coupe réglée les Exploitants, à l'aide d'une surenchère profondément immorale. Nos collègues, un instant grisés, méprisèrent les conseils du *Courrier* et des sages qui leur crièrent : « Casse-cou ! » Habilement divisés par d'insidieuses manœuvres, ils passèrent des mois à se disputer des bandes monopolisées, à payer des films et des exclusivités variés, pour empêcher le voisin d'en face ou d'à côté d'inscrire à son programme telle ou telle pièce cinématographique. Ils firent quelques recettes, mais payèrent à leurs Loueurs des sommes énormes englouties en pure perte.

L'époque des bilans est enfin arrivée. Certains exploitants qui faisaient, avec des programmes modestes, 40.000 à 50.000 francs de bénéfice net, s'aperçoivent qu'ils sont tombés à 10.000 et que la différence est allée enrichir leur fournisseur. D'autres sont en déficit. Ils ont été contraints de fermer ou de passer la main.... De même qu'on guérit une brûlure en la cautérisant à l'aide d'un fer rouge, l'excès même du mal a provoqué une réaction salutaire, dont l'acte de nos collègues de Nice, à propos du *Disparu*, a marqué le point de départ.

Les yeux des Exploitants, enfin dessillés, considèrent avec épouvante le gouffre creusé devant eux de leurs mains imprudentes. Dans un éclair, ils ont compris le danger et sur tout l'ensemble du territoire cinématographique ils se sont dressés pour résister.

Un grand mouvement d'opinion se prépare, avec des chances d'aboutir à une solution heureuse, car les nombreux éditeurs tenus à l'écart des combinaisons du moment, tous ceux qui sont restés libres et indépendants, en dehors de toutes compromissions, ont compris que la ruine des exploitants compromettrait l'équilibre de leur situation. Nos collègues sont décidés à réagir vigoureusement, ils seront solidement soutenus. Ils peuvent maintenant prétendre à la victoire.

Heureusement pour les braves gens, la justice immanente n'est pas un vain mot !

Charles LE FRAPER.

NOTRE REFERENDUM

Pourquoi le Cinéma en Province est-il généralement dans le marasme ?

RÉPONSE DE M. DUPUIS

de Montceau-les-Mines

Pourquoi le Cinéma en province est dans le marasme? Ici, à Montceau-les-Mines, nous possédons, depuis cinq ans, une très belle salle de cinéma, très confortable, ayant une installation électrique des plus modernes; malgré cela, les recettes ont toujours été médiocres. Pourquoi ? parce, jusqu'à ce jour, les directeurs n'ont pas compris qu'il ne suffit pas d'avoir de beaux films sur le programme, mais qu'il faut aussi des opérateurs consciencieux et capables, un personnel fidèle et une publicité bien faite.

C'est ce qu'a très bien compris la nouvelle Direction du Cinéma Pathé. Maintenant, à chaque représentation, on refuse du monde, il faudrait certains jours une salle deux fois plus grande. et encore!

Jamais pareil succès n'avait été obtenu à Montceau, et le public est enchanté.

Que l'on écarte les opérateurs incapables et surtout les opérateurs de 14 à 15 ans (!) et le cinéma aura vite fait de perdre la réputation qui lui est faite en province.

Il y a aussi certains exploitants qui montent des cinémas croyant que pour gagner de l'argent, il n'y a qu'à faire tourner la manivelle d'un appareil; ceux-là ont vite fait d'ennuyer le public, mais lorsqu'un établissement sérieux vient après eux faire du beau travail, il se trouve en face d'un public récalcitrant.

Salle mal installée, public mal assis, mauvaise projection de films trop usagés, voilà ce qui éloigne le public du cinéma!

Sabotage des films par des opérateurs incapables, ou sans scrupules, qui ne réfléchissent pas assez que c'est à eux-mêmes qu'ils font du tort, en ne prenant pas un soin jaloux du matériel qu'on leur confie et dont le mauvais état est souvent cause que l'établissement qui les emploie ferme ses portes. S'ils se trouvent un jour sans place, on ne peut que leur dire : c'est bien fait; car il ne faut pas se faire d'illusion. Pour faire un bon opérateur, il faut avoir un peu l'âme d'un artiste.

Un fait aussi, qu'il est bon de signaler, c'est l'entrée d'étrangers dans la cabine, car, outre les accidents que cela peut occasionner, MM. les exploitants ne savent pas le tort qu'ils se font; en effet, bien souvent, ils ont affaire à des gens qui ne viennent que pour voir opérer et le jour où ils se croient assez fort, ils achètent un matériel, et, vogue la galère! ils font du soi-disant cinéma; ceux-là surtout font un tort considérable aux cinémas, ils font de mauvaises affaires et souvent, engloutissent avec leur ambition, les quelques billets de mille qu'ils ont mis dans l'entreprise. Exploitants, pas d'étrangers dans vos cabines; vous vous en porterez mieux et vos recettes aussi!

A. DUPUIS.

Tous les amis du Cinéma sont priés de répondre à notre **Referendum** *et de nous donner leur opinion sur cette grave question.*

RÉPONSE DE M. ROBQUIN

« Royal-Cinéma », Menton

On n'entend, en ce moment, que plaintes et lamentations au sujet du cinéma.

Le cinéma en province est dans le marasme.

Il faut bien reconnaître qu'il y a du vrai, beaucoup de vrai dans ces protestations, mais le fait ne s'applique malheureusement pas seulement à la province.

Parmi les motifs donnés pour expliquer la situation, il faut insister sur un élément de déchéance qui, s'il ne peut être considéré comme le plus important, est certainement l'un des facteurs qui y contribuent dans une large proportion.

J'entends bien que les chercheurs d'affaires cinématographiques commettent une grossière erreur de se baser pour la création de nouveaux établissements sur le chiffre de la population et sur la réussite des établissements déjà existants mais... qui mettra un frein à ces créations inconsidérées ?

Je sais bien que en dehors des grands centres, il est difficile de secouer l'apathie des populations qui goûtent peu le cinéma, mais... qui amènera ces populations à fréquenter assidûment nos établissements.

J'entends aussi anathémiser les loueurs qui établissent des prix de location excessifs, mais... pourquoi ne pas reconnaître loyalement que c'est nous-mêmes qui sommes les promoteurs de cette hausse des prix par nos offres et nos surenchères ayant pour seul but de pouvoir « brûler » un film au concurrent.

L'une des principales causes de la diminution de prospérité du cinéma est la spéculation des chercheurs d'affaires qui se sont dit : Le cinéma, c'est la mine d'or. Il est prospère. Les salles sont combles. Vite, créons un nouvel établissement. Nous le ferons plus luxueux, nous aurons une salle plus grande et la clientèle viendra forcément à nous. Tant pis si notre voisin est lésé ou s'il se ruine.

Puis, lorsque l'expérience a fait reconnaître au nouveau venu, que la clientèle est limitée, que, tout en faisant mieux, et naturellement à plus gros frais, il n'a réussi qu'à prendre une partie de la clientèle de son ou de ses voisins, alors... en avant les grands moyens : Arrière les empêcheurs de spéculer en rond.

Il ne faut plus que les voisins existent.

Peu importe de ne pas faire de bénéfices ou d'en faire très peu, pourvu que le concurrent, lui, n'en fasse pas du tout.

Et ce sont ces moyens que je combats et contre lesquels je ne cesserai de protester.

Baisse de prix. — Cartes d'invitations à prix réduits. — Distributions de jouets ou de friandises. — Tombolas gratuites, et j'en ai la preuve, distributions copieuses de cartes d'entrée absolument gratuites.

Si mon tailleur m'offre des vêtements gratuits, je serai un client très assidu, mais je ne contribuerai pas pour cela à l'édification de sa fortune ni à celle de ses confrères.

Comment lutter contre de pareils procédés.

Cette concurrence ridicule ne relève aucunement le cinéma et ne peut, au contraire, que le déprécier.

Que dire encore de l'augmentation des prix de location ?

Pourquoi les loueurs ont-ils relevé leurs prix ? Pourquoi certains films sont-ils loués à un prix égal ou supérieur même à leur valeur d'achat ?

Parce que, avouons-le, ils trouvent preneurs.

Parce que, pour faire pièce à mon concurrent — pour que celui-ci ne puisse projeter tel film avant moi — pour que mon établissement soit réputé, même sans profit pour moi, comme supérieur au sien — je n'hésite pas à payer cher, très cher.

Et il en sera ainsi tant que nous n'abandonnerons pas la féroce devise égoïste : « Ote-toi de là que je m'y mette » et tant que le cinéma sera considéré comme une affaire financière, une spéculation capitaliste et non comme une profession.

ROBQUIN.

Directeur du Royal-Cinéma, Menton (A.-M.).


ARS · VERA · LEX
Gloria
Administration
Rue Ospedale
4 bis
Téléphone 60-01
Etablissement
Rue Quittengo
39
Téléphone 62-10

La Société Cinématographique d

S. C. A.

TÉLÉPHONE 275-76

30, Rue Louis

dirigée par **MM. Pierre DECOURC**

CETTE S

Joséphine



vendue

est éditée par la “**S.**

Les Films de la “ S. C. A.

ÉTABLISSEMENTS

des Auteurs et Gens de Lettres

A. G. L.

s-le-Grand, 30

TÉLÉPHONE 275-76

CELLE et Eugène GUGENHEIM

SEMAINE



La Pièce si spirituelle

et si fantaisiste

par ses Sœurs

. C. A. G. L."

A. G. L." sont édités par les

S PATHÉ FRÈRES

CHRONIQUE ANGLAISE

De notre correspondant particulier.

Le grand journal anglais *The Times* s'étant tracé une ligne de conduite toute de parti-pris, avait toujours évité avec soin de parler de l'industrie cinématographique vis-à-vis de laquelle il affichait le mépris le plus grand.

La semaine dernière, dérogeant à cette habitude, à l'étonnement général, notre illustre confrère publiait un article de fond, non en l'honneur de cet art nouveau si populaire, mais lui reprochant un tas de crimes et de méfaits, l'influence du Cinéma ayant engendré, paraît-il, les bandits les plus avérés et les gredins les plus éhontés.

Ne dirait-on pas qu'avant l'apparition du Cinéma le monde vivait dans la quiétude la plus belle et que des agneaux sans tache en garnissaient seuls sa surface arrondie... et *Le Times* conclut : « Certains films font plus de mal que les plus mauvais livres ».

Nous nous doutons bien que tout ce que nous pourrons dire ou écrire à ce sujet, sera la centième partie d'une goutte d'eau tombée dans l'Océan, mais nous estimons que des ouvrages comme *Nick Carter, Arsène Lupin* et autres *Zigomar* du genre, ont plus d'influence sur les jeunes cervelles que les quelques films incriminés et nous croyons autrement préjudiciables les commentaires de certains journaux accompagnant, par exemple, le récit de l'évasion et la mort de Lacombe..., et que dirions-nous de ces « Mémoires d'Altesse » en rupture de cour, publiés par un grand journal parisien..., faites-en un film..., un film de cinquante mètres, et demain il s'en trouvera pour crier au scandale.

Pour en revenir au *Times*, le lendemain du jour où parut l'article en question, le Rev. Y. G. Adderley, dans *Evening News*, donnait la réplique à l'organe cinémaphobe et de façon très digne, fort correcte et très précise, disait tout le bien que lui, prêtre, attendait de la cinématographie.

*
* *

La semaine dernière s'est ouvert à Sligo un nouvel établissement cinématographique : le Rink Picture Palace.

*
* *

La liste officielle des récompenses décernées par le Jury International de l'Exposition de Londres, ne sera pas publié avant deux ou trois semaines.

*
* *

A Dublin, les propriétaires du Picture House de Dame Street, ayant demandé aux autorités de la Ville l'autorisation d'ouvrir le dimanche, celle-ci leur a été refusée.

*
* *

A Rotherham, le chef constable a constaté que les cas d'ivresse avaient diminué de 50 0|0 dans l'étendue de son district, il l'attribue, paraît-il, à l'influence du Cinéma, cette distraction si populaire « certainement parfois sujet à caution, fait remarquer l'honorable fonctionnaire, mais qui contribue puissamment — il faut bien se rendre à l'évidence — à éloigner les hommes du cabaret ».

Et les femmes donc....

*
* *

A peine l'Exposition de Londres vient-elle de fermer ses portes, qu'on a jeté les bases d'une nouvelle Exhibition, qui aura lieu dans les premiers jours de septembre 1914.

Le capital prévu est déjà, paraît-il, largement couvert. En attendant, nous aurons des Expositions de l'art cinématographique, à Leeds, Glasgow et Manchester.

ERNEMANN



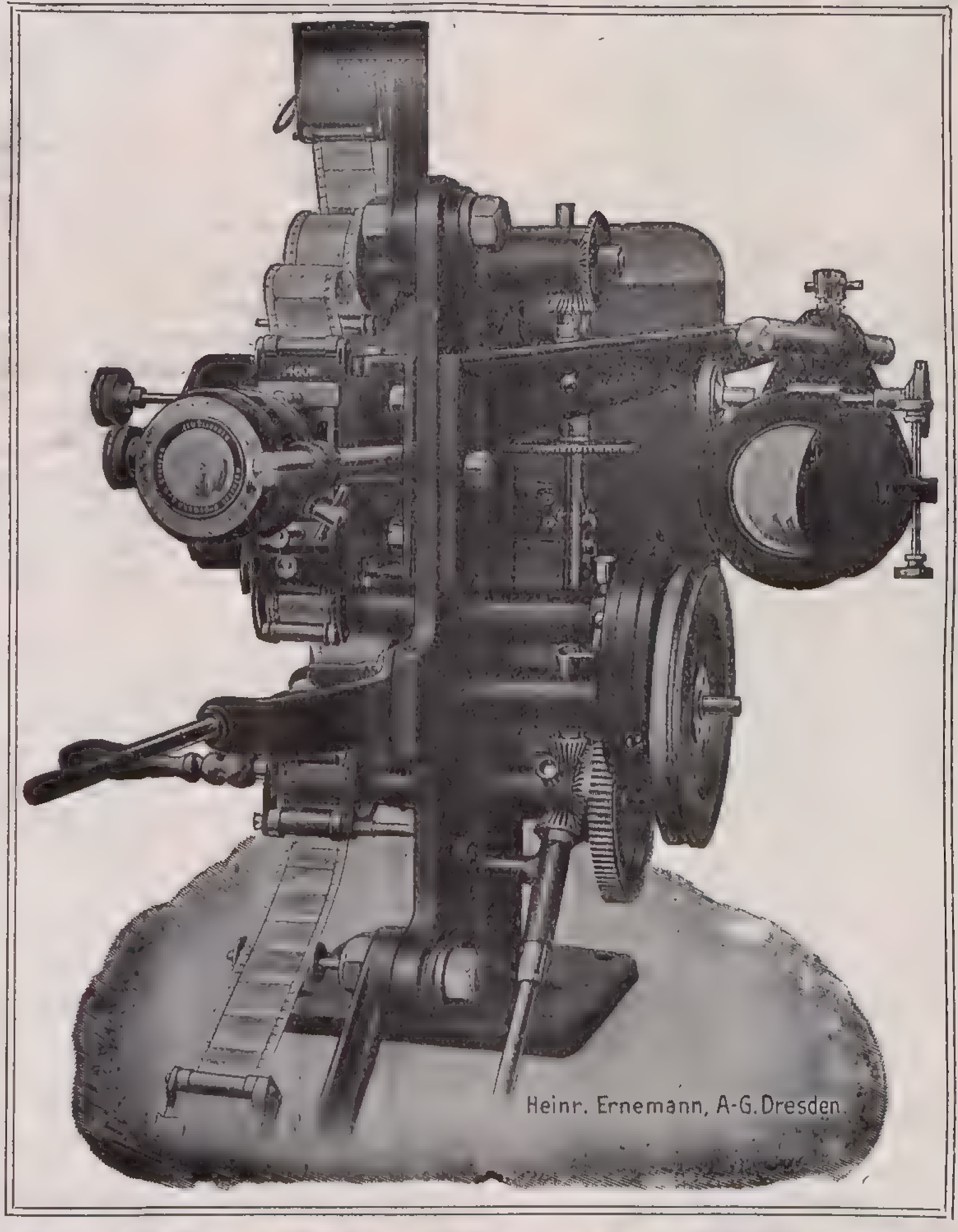
La seule et la plus haute récompense pour les Projecteurs

GRANDE MÉDAILLE D'OR

VIENNE 1912



Projecteur





La seule et la plus haute récompense pour les projecteurs

MÉDAILLE DE LA VILLE DE BERLIN

BERLIN 1912



Acier

IMPERATOR

Il y a environ 3 ans 1/2 je vous ai acheté pour mon exploitation cinématographique un **Projecteur acier Ernemann « IMPERATOR »** ; cet appareil a depuis lors toujours fonctionné d'une façon irréprochable, à raison de 7 à 9 heures de marche par jour. Pendant tout ce laps de temps, **aucune réparation n'a été nécessaire,** aussi je ne puis que recommander chaudement votre appareil à tous les Exploitants de théâtres cinématographiques.

« Royal Biograph ».

Voulez-vous avoir dans votre Théâtre le meilleur et le mieux éprouvé des Projecteurs? — Si oui, demandez immédiatement les prix-courants et devis des Projecteurs Acier Ernemann Imperator.

ERNEMANN, Société anonyme, 9, Cité Trévise, PARIS

A Leeds, le Watch Committe a interdit le film *Sapho*, d'Alphonse Daudet.

* * *

La Presse anglaise a oublié un instant la grave question des Balkans et les exploits tapageurs des suffragettes pour s'occuper beaucoup d'une dame qui, dans un grand cinéma du centre, avait payé 4 shellings — 5 francs — un fauteuil voisin du sien, à seule fin d'y installer son chat.

Un chien, passe encore, voire même sa belle-mère, mais un chat....

* * *

De plus fort en plus fort.

L'industrie du Cinéma est pleine de suprises et d'inattendus.

L'un de nos confrères londoniens, parmi les plus sérieux, prétend qu'il existe à Londres une maison qui se spécialiserait dans « la vente des peaux de saucisse, des boyaux de cochon, et... des films cinématographiques ».

Si non e vero....

* * *

A Liverpool, les autorités ont refusé au Lime-Street Picture House, l'autorisation d'ouvrir un bureau de location à l'occasion de la première en cette ville d'un film sensationnel. Cet acte arbitraire a été beaucoup commenté du public.

La raison donnée par les autorités était, que la licence étant accordée au cinéma susdit pour y donner des représentations permanentes, aucun changement ne pourrait être apporté dans l'ordre des spectacles.

C'est prendre la loi un peu trop à la lettre, surtout que la Direction du Lime Street Picture House avait décidé de faire passer le film en question trois fois par jour à des heures déterminées, de cette façon, cela ne pouvait troubler en rien l'ordre des « performances ».

Comme beaucoup de Conseils communaux, municipaux ou autres, celui de Liverpool ne manque jamais une occasion d'ennuyer ces pauvres Directeurs de cinéma.

* * *

Le Coliseum de Hull, petite ville maritime du nord-est de l'Angleterre, vient de faire connaître au public que le programme sera renouvelé chaque jour, toutefois exception serait faite pour les vues particulièrement intéressantes et qui auraient spécialement obtenu les faveurs du public, celles-ci demeureraient 48 heures au programme.

* * *

A Isleworth, Mr. Fred Bentley vient de louer le Public Hall pour un terme de trois ans, afin d'y donner des divertissements (?) cinématographiques.

* * *

A Glascow, va prochainement s'ouvrir un nouvel établissement cinématogaaphique. Nombre de places : 1.500 — Titre : *The Seamore Picture Palace.*

* * *

A Padley, sur la généreuse initiative du Directeur du Cinéma de cette ville a été donnée une représentation au bénéfice des enfants orphelins, plus de 625 francs furent versés en suite de cette soirée entre les mains du Trésorier-Secrétaire de la commune.

* * *

Le Conseil de Bristol ne doit pas trop se plaindre de la prospérité des cinémas ; aussi, il est à espérer que MM. les conseillers seront à l'avenir pleins de mansuétude vis-à-vis de leurs administrés cinématographistes.

Dans l'une des dernières assemblées, il a été demandé que l'augmentation de la valeur contribuable de Bristol

BOUT DE ZAN

DANS SES

INCARNATIONS



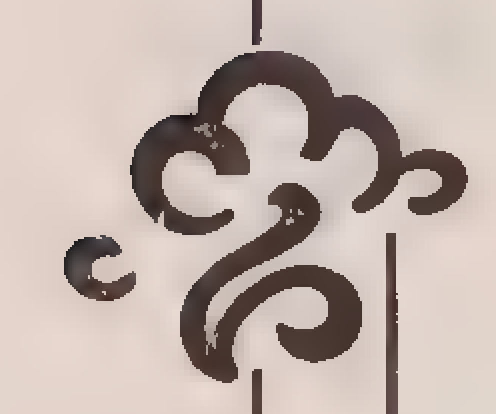
Pour Paraître

successivement

dans une série comique appelée

au plus

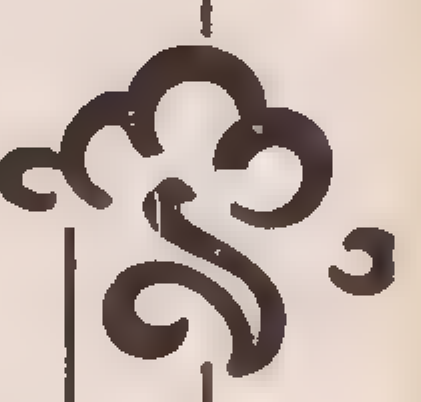
Grand Succès

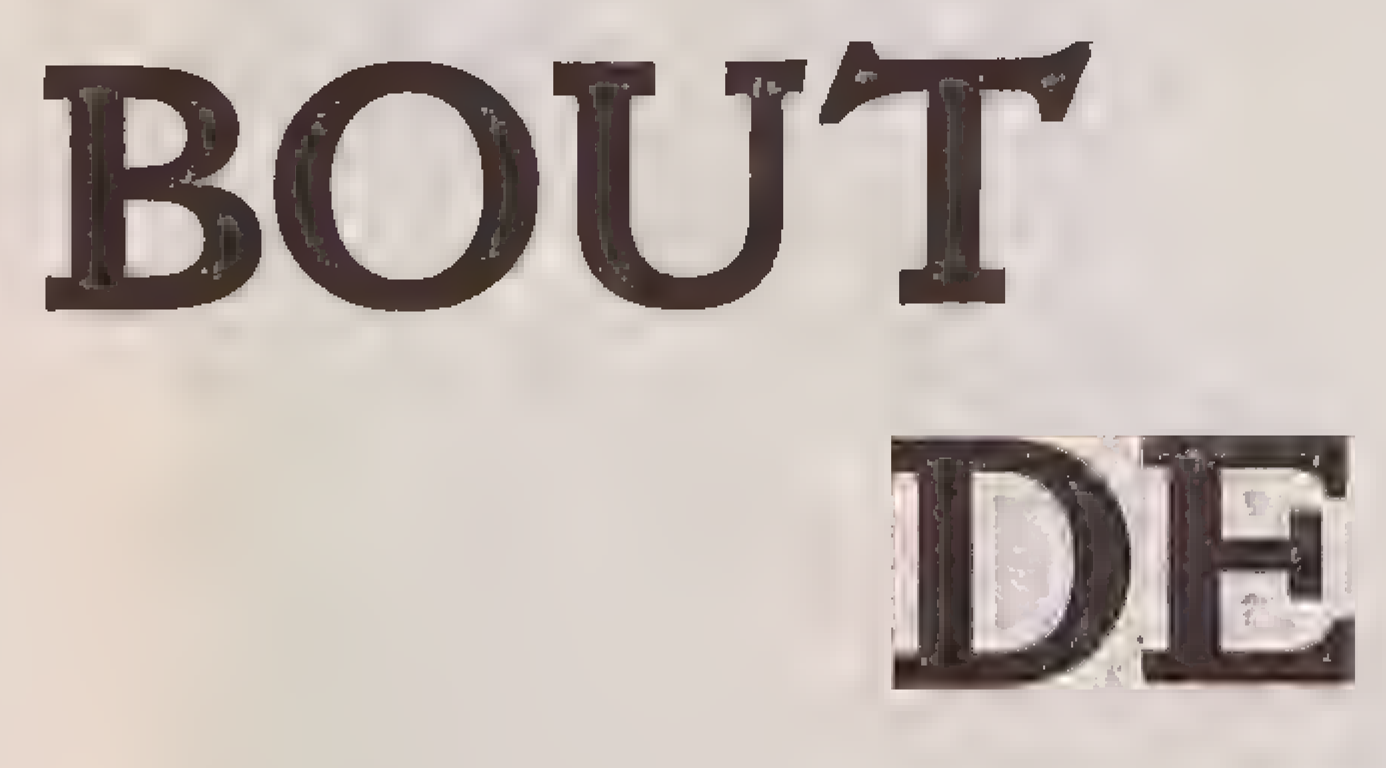




LES MERVEILLEUSES

AVENTURES DE





BOUT DE ZAN





BOUT DE ZAN

— Qu'est-ce que c'est que **Bout de Zan ?**

— **Bout de Zan ?**

— Oui.

— Ah ! ça, d'où venez-vous ? Du fond de la Chine ?...

— Vous ne connaissez pas Bout de Zan ? Mais il est universel, ou il va l'être !...

Tels sont les propos qui fleurissent sur toutes les bouches, devant l'affiche où s'érige, sur un fond rouge, la petite silhouette d'un gamin, vêtu de manière insolite, mais malicieux et gouailleur en dépit de ses loques.

Bout de Zan ?

Mon Dieu, c'est très simple.....

Bout de Zan, c'est l'enfant de Paris, moitié moineau, moitié homme déjà : un gosse, enfin. C'est la définition, la plus courte comme la plus exacte.

Bout de Zan, c'est un gosse.

Mais quel gosse !

Tout en poursuivant son petit bonhomme





de chemin de succès en succès, il est en train de devenir fameux par la grâce de sa jeunesse et la malice de ses yeux.

Il a trois ans, à peine trois pieds, et c'est déjà un type.

C'est à croire qu'un jour, un lecteur distrait, feuilletant un album consacré aux gavroches, a laissé choir une des pages, qui a pris vie en touchant le pavé. Et cette page était due à l'un des plus grands artistes de ce temps, qui consacre exclusivement la science et la virtuosité de son crayon à conter des histoires enfantines et vécues.

Bout de Zan charmera longtemps parce que, dans ses petits yeux câlins, il y a une flamme de vie intense, la joie de plaire et la satisfaction qu'il éprouve à faire rire ses tristes contemporains que nous sommes.

Car **Bout de Zan,** malgré ses trois ans, est déjà un grand philosophe.

Il estime, à juste titre, qu'il vaut mieux dilater la rate de ses contemporains que de les faire bâiller ou gémir.

A ce titre, il a droit à notre reconnaissance.

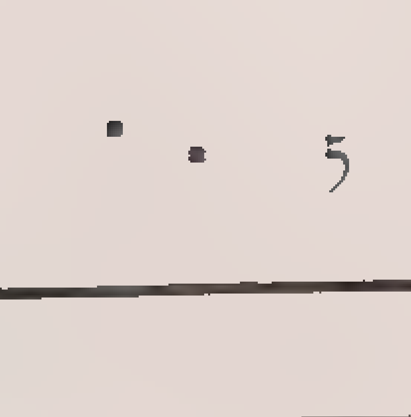
Sa vie tient tout entière dans le cadre d'un écran...

Mais cet écran, si étroit qu'il puisse être, est un champ illimité ouvert à notre bonne humeur et à notre amusement.

Pour mieux nous en convaincre, voyons notre **Bout de Zan** dans les différents rôles joués par lui sur le grand théâtre des établissements **Gaumont.**

Si, loqueteux, misérable,







il doit être à faire pitié, toute sa petite personne, prend le caractère de sa misère, avec un l'on ne sait quoi de cyniquement joyeux qui fait plaisir à voir.

Quand il incarne un autre rôle, élégant celui-là, il faut vraiment l'admirer. Correct, bien pris dans son petit complet anglais, ganté, chapeauté d'un haut de forme, il a grande allure, et il le sait.

Bout de Zan, riche, feint d'ignorer radicalement Bout de Zan pauvre et loqueteux.

Il est d'âme complexe et subtile.

Sa petite cervelle est toujours en ébullition. Elle médite souvent plus d'un coup.

Alors gare !

Si **Bout de Zan**



prend la résolution de suivre jusqu'à bout de vol le papillon qui vient de naître dans ses frêles méninges, on peut s'attendre à tout !

C'est pourquoi nous le voyons dans toutes les situations, sous tous les aspects et toujours, si petit soit-il, à la hauteur des circonstances.

Non content de les égaler, il les domine.

Il sort toujours victorieux et pardonné de toutes les frasques, toutes les incartades qu'il peut commettre.

Il déchaîne de véritables catastrophes domestiques, mais il déchaîne aussi le rire.

Il compliquera ou fera naître les problèmes les plus inattendus, mais il les dénouera à l'aide de sa seule ingénuité. Il fera changer la face des choses, mais jamais au détriment de personne.

Car **Bout de Zan** est malicieux, mais il n'est pas méchant.

Bout de Zan a beaucoup d'amis à deux pattes : ce sont les moins intéressants.

D'autres appartiennent à la famille des quadrupèdes : âne, chien, éléphant. Et sa collection pourrait bien s'augmenter encore.

A eux aussi il fait des niches, mais ils ne peuvent ni ne voudraient, du reste, lui en garder rancune.

En vérité, nous vous le disons : **Bout de Zan** est une petite fripouille, dont toutes les victimes disent : « Ah ! quel sale gosse ! » Mais tous ceux qu'il amuse le prônent et lui pardonnent.

Au fond, voyez-vous, nous sommes de grands enfants.

Lui, c'est un tout petit enfant qui adore « la réglize », qui est docile souvent et dont on peut faire à peu près tout ce qu'on veut, — à condition de ne vouloir, bien entendu, que ce qui lui plaît.

Il est indépendant, — ce qui est une vertu ; plein de courage, — ce qui est une qualité, et infiniment gourmand, — ce qui en est une autre.

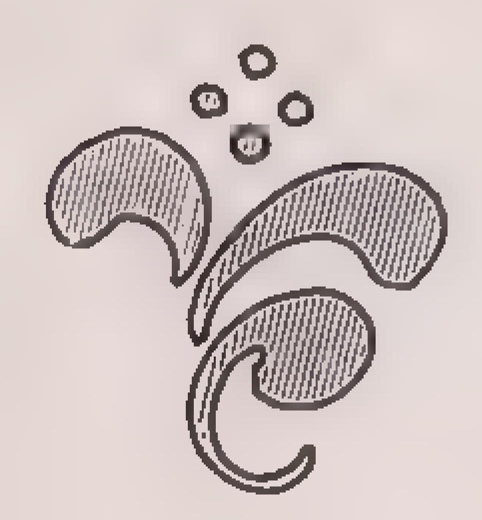
Voilà **Bout de Zan**, tel qu'il est dans la vie.

Et la vie pour **Bout de Zan**, c'est le Cinéma; il ne saurait admettre d'autre formule de l'existence. Toutes les autres ne l'intéressent plus.



Au Ciné, qui va nous le présenter sous tous ses aspects, il se révèlera comme un acteur malin et aura vite fait de conquérir son public.

D'ailleurs, c'est déjà fait.



FIN



SOCIÉTÉ COMMERCIALE DU FILM

Anonyme à capital variable

18, Rue Favart (Boul. des Italiens) — PARIS

Téléph. : LOUVRE 32-79 Adresse télegr. : COMERFILM-PARIS

CH. MARY

Directeur

PRÉSENTERA

Prochainement

Le Juif Errant

d'après Eugène SUE

Pour la Location et Vente
s'adresser à la Société

Devise de la Maison :

COMPLAISANCE

CÉLÉRITÉ

EXACTITUDE

La Grande Scène Dramatique que le Public attend, et pour laquelle chaque Exploitant a réservé une place dans ses programmes, ne peut être et ne pouvait être due qu'à la sensationnelle production



d'Eclectic-Films

C'est par un mystérieux drame que débute cette **Vision Infernale**

DÉMONIOS

Démonios ?

C'est celui qui sème partout la terreur
C'est celui qui prépare les cataclysmes
C'est celui qui déchaîne les catastrophes

C'est le Génie du Mal

Où et quand s'arrêtera son infernale action ?

? ? ? ? ?

est due en grande partie à l'érection des salles de cinéma dont la plupart ont été construites sur des terrains jusqu'à présent inoccupés.

D'autre part, il a été prouvé que le public de cette ville dépense environ 1.000.000 de livres sterlings, soit 25 millions de francs dans la seule visite des cinémas.

*
* *

A l'occasion de l'Exposition de Londres, avait lieu, ainsi que nous l'avons dit déjà, un concours réservé aux acteurs amateurs. Environ 3187 personnes s'étaient fait inscrire; 750 environ appartenant un peu à toutes les nationalités se présentèrent aux suffrages du Jury.

M. David B. Barnett, directeur du Concours, interviewé, nous dit, qu'en règle générale les artistes amateurs féminins l'emportent de beaucoup sur leurs collègues masculins. Cette remarque est approuvée par MM. Hepworth et Cricks, membres du Jury.

Finalement, vingt-cinq concurrents restèrent en présence; ceux-ci eurent à concourir à nouveau le samedi 29, treize furent à leur tour éliminés, les autres furent immédiatement engagés dans les troupes d'artistes des maisons d'édition Hepworth et Cricks.

Les concurrents formaient un groupe des plus bizarres et des plus hétéroclites : des employés, des servantes, des porteurs de journaux, des commerçants, voire même une comtesse russe et un baron allemand.

*
* *

La semaine dernière, à Bedlington, John Doball, de la Northern Cinematograph Co, s'est vu condamner à une amende pour s'être servi d'un morceau de film inflammable afin d'obtenir la continuité de deux films ininflammables.

V. Miller.

CHRONIQUE AMÉRICAINE

De notre Correspondant particulier.

Les cinémas ont énormément souffert aux Etats-Unis, à la suite des inondations qui ont particulièrement ravagé les Etats d'Ohio, d'Indiana et de New-York.

Non seulement les cinémas ont vu décliner leurs recettes par suite de la crise qui en est résultée, mais le transit ne pouvant se faire de façon régulière, plusieurs établissements ne pouvant renouveler leur programme se sont trouvés dans l'obligation de fermer leur établissement.

*
* *

Il y a quelques jours, une bande de pirates, sanguinaires et sauvages, s'emparait à quelques miles de City Island, dans la baie de Pelham, d'un superbe navire de 30 tonnes : *Le Unicorn.*

Cet extraordinaire acte de brigandage ou mieux de piraterie se passait exactement le 29 mars dernier.

Quelques heures plus tard, le superbe navire prenait feu et s'abîmait dans les flots...

Tout cela était la faute de Mr. Herbert Blacke, directeur de l'agence américaine Gaumont, qui, victime du devoir professionnel, se brûla assez grièvement en mettant le feu aux fusées incendiaires.

Le metteur en scène fut le dernier à quitter le pont, au moment même où le navire s'engloutissait.

E. V.

UNE SIMPLE QUESTION

A NOS COLLÈGUES DE l'A. B. C.

L'Association Belge du Cinéma adresse à tous les cinématographistes la circulaire que nous reproduisons plus loin et qui a pour objet le Congrès International de la Cinématographie.

Cette organisation semble rayer d'un trait de plume *Le Congrès International de la Cinématographie* de Paris auquel elle prit une part active l'année dernière.

Qu'est-ce que cela signifie?

Je me souviens, personnellement, que l'A. B. C. participa aux travaux du Congrès de Paris. Elle y était représentée par MM. Jourdain, Castaigne, Thévenon et Simon.

Ces messieurs, d'abord délégués à titre personnel, ainsi qu'en fait foi la délibération ci-dessous de l'A. B. C., furent ensuite mandatés officiellement.

Le Congrès de Paris eut lieu. *La Fédération Internationale de la Cinématographie* y fut fondée. Cette organisation, en exécution d'un vœu émis en séance plénière du *Congrès International de la Cinématographie* de Paris, confia l'organisation du Congrès de Gand à nos collègues de l'A. B. C.

Nul d'entre eux ne peut ignorer tous ces détails. Notre excellent collègue, M. Jourdain, moins que tout autre puisqu'il prit personnellement la parole au banquet de clôture du Congrès de Paris.

Dans ces conditions, comment nos amis de l'A. B. C. entendent-ils nous expliquer leur conduite?

Nous leur posons la question aujourd'hui amicalement en l'appuyant de la publication préalable de quelques documents. Il en reste de meilleurs dans les dossiers du *Courrier* et les archives du Congrès International de la Cinématographie.

Nous reproduisons en outre le groupe de nos amis les Congressistes belges, pris lors de la visite des Congressistes aux usines de l'Eclair, à Epinay. M. Jourdain, le distingué président de l'A. B. C., y figure en premier plan, entouré de MM. Thévenon, Janssens, Tréfois, Derop et Coffin. Mesdames Tréfois, Thévenon et Derop sont également là. elles ne nous démentiront certainement pas.

A l'Association Belge du Cinématographe

Séance du Comité du Mercredi 7 Février 1912 à 8 heures du soir.

Membres présents :

MM. Jourdain, Havermans, Belot, de Coen, Pardon, Castaigne, Bouquillon, Guillaume, Gerbosch, Hendrikx, Cerf, Thévenon, Caïn et Coutier.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jourdain, président, et le procès-verbal de la dernière assemblée est adopté.

CONGRÈS DE PARIS

M. le Président annonce que l'A. B. C. est toute disposée à assister au Congrès de la Cinématographie, organisé à Paris, le 25 mars, par le Syndicat Français des Exploitants, d'abord par confraternité, et ensuite parce qu'il y a beaucoup de questions à l'ordre du jour qui peuvent intéresser la catégorie des exploitants cinématographiques.

M. le Président avait d'abord pensé que nos délégués pourraient entretenir nos collègues de la question de secours mutuels, afin d'expliquer à nos amis les bienfaits de la mutualité dont notre Société vient de donner la primeur à nos adhérents.

Souvenir du Congrès de Paris

Visite à la Société des Films ECLAIR (Epinay, 25 Mars 1912)

Un Groupe de Congressistes Belges



Mme Tréfois — M. Coppin — Mme Thévenon — M. Siret — M. Jourdain — M. Janssens — M. Tréfois — M. Thévenon — M. Lourtie — Mme Derop — M. Derop

(Photo Eclair)

M. le Secrétaire fait remarquer que les membres du Congrès se composant exclusivement d'exploitants, il craint que la question de secours mutuels soit mal placée.

Une longue discussion s'engage au sujet des instructions qui pourraient être données à nos délégués et la question est tranchée par l'ordre du jour suivant :

L'Association déléguera au Congrès de Paris quatre membres exploitants et leurs votes interviendront, à titre purement personnel, de manière à n'engager en rien l'Association Belge du Cinéma.

Sont délégués :

MM. Jourdain, Président ; Thévenon, Trésorier ; Castaigne et Simon, syndics.

Il est bien entendu que d'autres membres du Comité peuvent se joindre aux délégués officiels. Ils sont priés de se faire inscrire chez M. Thévenon, 15, place de Brouckère, à Bruxelles.

Tous les frais de déplacement et de séjour de chacun sont à la charge des participants.

. . . .

La séance est levée à 11 heures.

Le Président, JOURDAIN.

Le Secrétaire, GERBOSCH.

(*Communiqué.*)

DISCOURS DE M. JOURDAIN

Président de l' "Association Belge du Cinématographe, à Bruxelles"

Prononcé au Banquet de clôture du Congrès International de la Cinématographie de Paris, le 27 Mars 1912.

Mesdames, Messieurs,

A ce premier Congrès International des Exploitants du Cinématographe, qu'il me soit permis de dire toute l'importance de jour en jour croissante de cette merveilleuse invention « Le Cinéma », qui s'élève fièrement aujourd'hui jusqu'au sommet de l'art.

Des progrès incessants ont permis au cinéma d'apporter une collaboration sérieuse aux membres du personnel enseignant : certains films éducateurs, jetant une vive compréhension chez l'enfant de la leçon de son professeur.

Si nous effleurons à peine ce point de vue, d'ailleurs essentiel, c'est pour nous étendre davantage sur l'efficacité morale du cinéma. En ce temps, où le niveau de la moralité sociale baisse, il entreprend une œuvre régénératrice : les parents intéressés par de nombreux films d'art ou d'actualité, expliquent à leur chère famille les leçons vivaces d'énergie, de patriotisme, qui découlent directement de ces projections admirables.

Si nous sommes arrivés à ces beaux résultats, c'est grâce à l'appui tout puissant des autorités et de vous en particulier, **M. Brézillon, ainsi que vos courageux amis du Syndicat Français, auxquels nous sommes reconnaissants et que nous n'oublierons pas dans l'avenir.**

A Tirlemont, petite ville belge de Province, où j'exploite un cinéma, ces leçons merveilleusement combinées ont été particulirèement appréciées par M. Verwée, directeur du pensionnat du Collège communal, établissement de tout premier ordre, réputé dans le pays entier, qui en spectateur fidèle accompagne ses élèves-pensionnaires à ce complément nécessaire à l'éducation moderne.

Si de splendides résultats ont été obtenus jusqu'à ce jour, portons toute notre attention à ne pas nous fourvoyer et maintenons bien haut le drapeau glorieux, afin d'apporter à la jeunesse studieuse un appui viril à la préparation si laborieuse de la vie. Voilà le but. Point de faiblesse coupable.

Que tous nos efforts persévérants concourent à l'atteindre, ce dont je ne doute point en ce jour, en me remémorant les progrès réalisés.

Messieurs, **au nom de mes collègues belges,** levons notre coupe à la brillante carrière future du cinéma.

CONGRÈS INTERNATIONAL

DE LA

CINÉMATOGRAPHIE ET DE SES APPLICATIONS

Organisé en Belgique en 1913

A l'Occasion de l'Exposition de Gand

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que dans l'une de ses Assemblées, l'Association Belge du Cinématographe, donnant suite au vœu émis lors du premier Congrès International de la Cinématographie, tenu à l'Exposition Universelle de Bruxelles en septembre 1910, a décidé de réunir cette année vers juillet-août, à l'occasion de l'Exposition de Gand, un deuxième Congrès International de la Cinématographie et de ses applications.

Les principales raisons qui ont déterminé les directeurs belges à convoquer ce 3e Congrès sont :

a) L'extension toujours croissante de la cinématographie ;

b) La place que cette nouvelle industrie tient dans nos mœurs et dans les affaires ;

c) La situation importante qu'elle occupe dans la vie scientifique, pédagogique et commerciale ;

d) Les nombreux problèmes d'ordre théorique, pratique, technique et administratif qu'elle soulève, tant pour les éditeurs de films, les loueurs, les exploitants de spectacle cinématographiques, les constructeurs d'appareils, que pour le public, les techniciens, les institutions et sociétés scientifiques, les administrations publiques et le corps enseignant ;

e) La nécessité d'organiser la défense morale et matérielle du cinématographe ; d'étudier et d'établir les moyens les plus sûrs et les plus efficaces pour y arri-

ver, et notamment l'institution d'un Comité permanent d'examen en relation constante avec les Autorités ;

f) La nécessité de grouper tous ceux qui, d'une façon quelconque, se rattachent par leur profession à l'industrie cinématographique, ainsi que tous ceux qui s'intéressent à quelque titre que ce soit à son développement, et de leur permettre de recueillir, par des relations qui s'établiront entre eux, tous les avantages matériels et moraux qui résulteront de cette assemblée internationale.

Nous vous faisons connaître ci-dessous le programme que nous avons élaboré et nous vous invitons à nous faire parvenir votre adhésion au plus tôt.

Vous contribuerez ainsi à créer avec nous une solidarité effective entre tous ceux qui s'occupent de cinématographie, à les rapprocher, à leur permettre d'échanger leurs vues, d'organiser et de grouper leurs efforts pour assurer le développement et la prospérité de l'industrie cinématographique et de cet admirable instrument de diffusion de la pensée humaine, de l'instruction et de l'éducation qu'est et doit être le cinématographe.

Pour le Comité de l'A. B. C. :

Les Secrétaires, Ch. GUILLEAUME, L. JANSSENS.

Le Président, Jules JOURDAIN.

Le Trésorier : A. HENDRICKX.

Les Vice-Présidents : A. CADOT, J. SOUAN.

Les Membres du Comité organisateur :

D. Marits (*Président de la Chambre syndicale de la cinématographie*) : Castaigne, de Coen, Belot, Pellegrin, Couthier, Chandon, Weyland (*Inspecteur de l'enseignement technique du Brabant*) ; Victor Hymans, J. Tréfois, P. Boneyds, J. Leterme, Thévenon, J. Verwée (*Directeur du Pensionnat du Collège de Tirlemont*) ; Havermans, avocat ; De France, Horsterman, Bouquin, Tassier, Dirckx, A. Rapin, Morlet, Morey.

Principales Questions portées à l'Ordre du Jour :

Voici le détail des principales questions portées à l'ordre du jour :

I. Perfectionnements à apporter à la fabrication des films, aux appareils et au matériel.

Utilisation des films par location ou par vente.
Film ininflammable.

II. TARIFS : Vente et location de films.

Monopoles et exclusivités.
Douane et transport des films.

III. ART DANS LES FILMS : Photographique. — Théâtral.

Art musical appliqué au cinématographe.

IV. Œuvres mutuelles et sociales.

Ecoles d'opérateurs et brevet de capacité.

V. Diverses méthodes d'enseignement cinématographique.

Etude du film destiné à l'éducation de l'enfance.
Méthodes pratiques d'enseignement par la cinématographie. Emploi du cinéma dans les recherches scientifiques et dans l'enseignement supérieur.

VI. Droits d'auteur, d'édition et de représentation.

Fraudes en cinématographie. — Contrebande. — Doublage et triplage.
La surcopie des films.
La contrefaçon.

Rectification

A la suite de la publication dans *Le Courrier* du 5 avril des lignes ci-dessous :

« *Il paraît qu'une jeune Société d'Édition se propose de tourner Mlle Beulemans ?* »

nous recevons de Bruxelles une rectification que nous nous faisons un devoir de publier. Et ceci dans l'intérêt des auteurs de Mlle Beulemans, puisque nous coupons en même temps les ailes d'un canard qui voltige à Paris depuis quelque temps :

Bruxelles, 13 avril 1913.

A Monsieur le Directeur du Courrier Cinématographique, *Paris.*

Nous lisons dans un des derniers numéros de votre journal, sous la rubrique « Sur l'Ecran », une note dans laquelle vous annoncez que, prochainement, « une jeune mais déjà puissante Société d'édition se propose de tourner Mlle Beulemans.

Jamais, nous n'avons donné à qui que ce soit l'autorisation de tirer une pièce cinématographique du Mariage de Mlle Beulemans, *et jamais non plus nous n'avons donné l'autorisation à personne de se servir du nom de Beulemans qui est nôtre.*

Nous sommes d'ailleurs bien décidés à poursuivre devant les tribunaux quiconque s'aviserait de s'approprier un bien qui nous appartient.

Usant de notre droit de réponse, nous vous prions d'insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations empressées.

F. FONSON,
FERN. WICHELE.

A BRUXELLES

L'Association Belge du Cinéma, de Bruxelles, nous communique les documents suivants :

Lettre ouverte à M. le Ministre de la Justice.

Monsieur le Ministre,

Nous, Cinématographistes de Belgique, vous exprimons notre vif regret et notre légitime indignation de voir tous nos établissements voués injustement au mépris public par une note toute récente les concernant, publiée dans presque tous les journaux du pays et dont la communication à la Presse, où la publication, ne peuvent émaner que de votre Département.

Il s'agit, en l'espèce, d'ordres que vous auriez donnés au Parquet à raison, dit la note, du caractère d'immoralité de certaines représentations, et de vols et délits qui se commettent à la faveur de l'obscurité dans les cinémas ; et les abords mêmes des cinémas, dit publiquement cette note, doivent être assidûment surveillés. Autant dire publiquement que nos établissements ne sont fréquentables par personne.

Nous protestons vivement, non contre les ordres que vous croiriez devoir donner au Parquet, bien qu'ils émanent, c'est trop visible, sans que vous vous en doutiez, peut-être, d'influences à nous systématiquement hostiles, comme il y en a tant et qui sont le fait de jaloux ou d'intéressés, s'emparant des moindres circonstances pour, en propageant l'erreur et la calomnie contre nous, nuire fondamentalement à nos exploitations, mais contre la propagation de ces ordres par des publications que chacun lit.

Les ennemis du cinéma sont ceux qui ne le connaissent pas. Si vous voulez bien approfondir la question, Monsieur le Ministre, vous découvririez sans peine que le

cinéma a été et qu'il sera toujours le meilleur moyen de combattre l'alcoolisme, de donner aux humbles une distraction saine et morale. Dans quelque film qu'on représente, alors même qu'il serait émaillé de scenes de violences ou de meurtres, puisque c'est là-dessus qu'on attaque le cinéma, la vertu est toujours récompensée et le crime puni, ce qui n'est pas le cas au théâtre.

Le cinéma affine le goût du public tout en soustrayant celui-ci aux sollicitations de la rue et des lieux ou milieux de perversion. Quant aux individus tentés de fréquenter les cinémas et qui ont de mauvaises intentions ou de mauvais penchants, nous sommes, sur ce point, les premiers à nous ingénier, de notre initiative propre, et notre intérêt aussi bien que la conscience que nous avons de la dignité morale de nos établissements et de celle des personnes les fréquentant nous le commandent, à expurger les êtres malfaisants, sous quelque forme que ce soit, et nos moyens diplomatiques, qu'évidemment vous ignorez, pour éviter ou éconduire ces individus, quand, éventuellement, ils tentent de se présenter (mais ils n'essayent même plus, ils se sentent trop surveillés par nous), valent mieux que toutes les rigueurs et surveillances de police, croyez-nous-en bien, Monsieur le Ministre.

Aussi comptons-nous qu'à l'avenir, au lieu de nous traiter en parias et en tenanciers d'établissements borgnes à surveiller intérieurement et extérieurement, vous voudrez bien vous inspirer d'un tout autre esprit à notre endroit, nous consulter en des matières où nous prétendons seuls avoir compétence.

Nous vous demandons au surplus, Monsieur le Ministre, comment le tort matériel et moral considérable de la malencontreuse publication de votre note par toute la Belgique, contre nos établissements et notre propre personne, va être réparé.

Il nous serait agréable de l'apprendre au plus tôt de votre part, Monsieur le Ministre, et en attendant donc l'honneur de vous lire incessamment à ce propos, nous vous prions d'agréer l'expression de notre haute considération.

Le Secrétaire, L. JANSSENS. — *Le Président,* J. JOURDAIN.

Réponse de M. le Ministre de la Justice

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
BRUXELLES — *Le 4 Avril 1913.*

Monsieur Jules Jourdain,
Président de l'Association Belge du Cinématographe,
Bruxelles.

La lettre de votre Association, en date du 25 mars, interprète mal les instructions que j'ai données aux Parquets en ce qui concerne la surveillance des cinémas. Jamais il n'est entré dans ma pensée d'adopter ou d'encourager un parti-pris de méfiance à l'égard d'entreprises qui ont introduit, dans notre vie moderne, un si précieux élément de documentation ou d'attraction. D'autre part, vous n'ignorez pas qu'il appartient à l'autorité judiciaire de veiller à ce que les entreprises de spectacles ne puissent servir de moyen ou d'occasion à des infractions quelconques, et l'attrait que le cinéma exerce sur l'enfance doit rendre, à mon avis, cette vigilance particulièrement attentive.

Vous voulez bien m'informer de ce que les cinématographistes de votre association s'ingénient à prévenir le moindre reproche de ce genre, ce qui est, dites-vous, justement « de notre intérêt autant que de la conscience que nous aurons de la dignité morale de nos établissements ».

Je ne puis que vous féliciter et exprimer le vœu que vos efforts, imités par tous les établissements du pays, simplifient la tâche de l'autorité en même temps qu'ils contribueront à vous confirmer la faveur du public.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Monsieur CARTON DE WIART,
Ministre de la Justice.

Examen de Conscience

Les Exploitants de la Côte d'Azur ouvrent les yeux. — Importantes déclarations du Président du Syndicat du Sud-Est, à propos de l'affaire du « DISPARU ».

L'affaire du *Disparu* entre dans une nouvelle phase. Le film aurait été saisi, dit-on, à la diligence de M. Paul Hodel, le représentant parisien de la Société Itala-Film, et ce, au cours d'une séance de l'Excelsior-Cinéma de Nice, puis déposé au greffe du Tribunal civil. Le propriétaire de l'Excelsior, M. Royer, excipa de sa bonne foi et l'affaire aura une suite judiciaire, dont nul ne peut prévoir l'issue.

En tous cas, un point de droit sera certainement tranché. Nous aurons une jurisprudence établie et nous saurons enfin à quoi nous en tenir sur les droits et les devoirs des vendeurs et des acheteurs de films cinématographiques.

Notre excellent collègue, M. Bonnaud-Grimaldi, nous adresse à ce propos, une note que nous publions plus bas. Elle nous peint, avec une précision remarquable et une très réelle vérité, la situation cinématographique telle qu'elle est dans le Midi.

Nous offrons avec plaisir la Tribune du *Courrier* à notre distingué collègue pour exprimer les idées très nettes et très saines que lui suggèrent en cette malheureuse affaire :

Lettre de M. Bonnaud-Grimaldi

« *L'affaire du* Disparu, *passé avant sa date dans trois établissements de Nice, nous donne une bonne leçon et nous ouvre les yeux. Il faut que l'Exploitation se débarrasse de certaines gens peu scrupuleux ou trop avides, à moins que nous n'arrivions à les mettre à la raison. Si nous les laissions faire, notre région serait ruinée à la prochaine saison. Notez que ce sont ceux à qui je fais allusion qui payent les films jusqu'à 1 fr. 25 le mètre en location. M. Aubert en sait quelque chose.*

« *Pour le moment, ceux que vous avez tant combattus autrefois semblent être revenus à de meilleurs sentiments. Ils n'exagèrent pas et nous donnent du bon film au prix ordinaire.*

« *En résumé, il faut à tout prix prendre des mesures énergiques contre de pareils procédés qui sont profondément néfastes. Faisons-nous concurrence, c'est entendu, mais faisons-le commercialement, loyalement, franchement, sans animosité ; cessons de nous regarder comme des adversaires, serrons-nous la main quand nous nous rencontrons, et qu'un sentiment plus confraternel règne entre nous. Tel est le vrai moyen de lutter avantageusement contre les Loueurs qui abusent de nos faiblesses, deviennent chaque jour plus exigeants, et nous ruinent. Persuadons-nous que le jour où ces derniers s'apercevront que nous voulons nous sentir les coudes et nous unir, ils deviendront raisonnables et tout le monde y gagnera.*

« BONNAUD-GRIMALDI,
« Président du Syndicat Cinématographique des Alpes-Maritimes. »



ITALA-FILM

VENDREDI
2
MAI

sortira

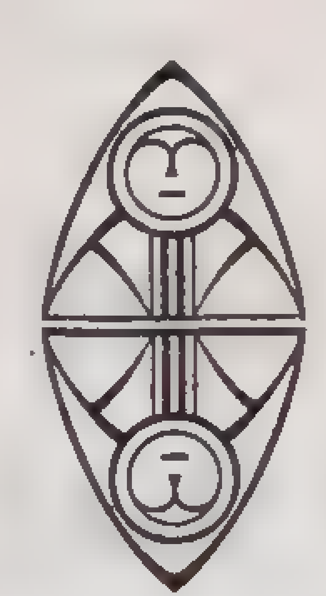
Un Film vécu
Merveilleux
Emouvant
Pathétique



L'Antre Funeste !

Grande Vue Dramatique

550 Mètres (Affiche)



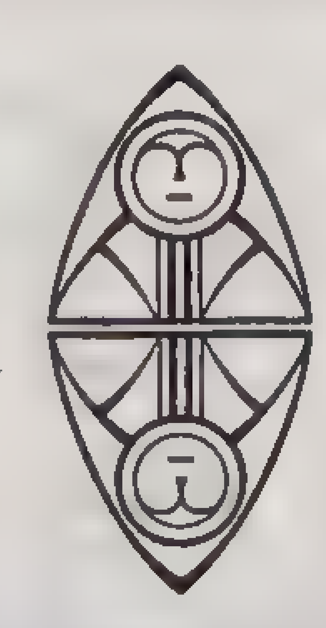
Adresser les Commandes

à PAUL HODEL

3, Rue Bergère, 3 — PARIS

Agent Général pour France, Belgique, Hollande et Suisse

Téléphone 149-11 — Adresse Télégraphique : ITALAFILM-PARIS



Chronique Allemande

De notre Correspondant particulier.

La police ayant interdit la projection du film *Occcupe-toi d'Amélie,* édité par l'Eclair, cette Société en a fait une édition nouvelle qui a reçu l'autorisation d'être projetée.

* * *

Une querelle vient d'éclater entre certains journaux allemands, amis et ennemis du cinéma. Lors de l'Exposition de Londres, il aurait été dit, dans une conférence, que le Gouvernement allemand avait attribué 5 millions 1/2 de marks à l'industrie cinématographique. Les anti-cinématographistes protestent contre cet « abus », tenu jusqu'à maintenant en secret. Quant aux cinématographistes, n'ayant jamais touché un sou de la somme énoncée, ils sont fort étonnés de la nouvelle.

* * *

L'union des Musiciens de Berlin a établi les conditions auxquelles ses membres pourront travailler dans les cinémas. Pour cinq heures par jour, de travail, le premier violon devra toucher 225 marks; les autres, 210 marks par mois. Chaque heure de travail supplémentaire sera payée 1 mark.

* * *

Au moment du procès du baron Korff-Kœnig (question de jeu), le procureur a décliné l'offre d'une maison d'édition allemande, de filmer les séances du tribunal. Cela aurait été, paraît-il, intéressant!

* * *

La Société Générale d'Electricité (A. E. G.) vient de baisser les prix de son tarif, pour les lampes à filament métallique.

* * *

La manufacture Farbenfabriken, anciennement Bayer et Cº, à Elberfild, distribuera cette année des dividendes de 28 0/0, contre 25 l'année dernière.

* * *

Harry Walden, le comédien favori des allemands, qui vient de terminer une tournée théâtrale, a, dit-on, signé un contrat avec M. Léon Gaumont.

* * *

Le Dr. Brunner, conseiller à la Censure berlinoise, vient de publier une brochure, sous le titre : *Le Cinématographe d'aujourd'hui, un danger pour le peuple* »; Les *Ciseaux d'Anastasie* ne sauraient être placés en meilleures mains....

* * *

Vu la décision des Exploitants de Berlin, de fermer leurs établissements plutôt que de supporter les fantaisies intolérables des autorités, la police berlinoise vient de faire quelques concessions, en ce qui concerne la taxe sur les billets, en vigueur depuis le 1er avril.

* * *

Le théâtre Apollo, de Berlin, vient d'être transformé en cinéma.

* * *

L'enthousiasme allemand pour le ballet filmé *Faune et Nymphe*, de la Deutsche Bioscope Cº, est immense.

* * *

Messters Projection nous annonce, pour le 16 mai, la sortie du film *Richard Wagner.*

F. FÉLIX.

AVIS

— *POUR MAI* —

Un Film grandiose

Les derniers Jours de Pompeï

Édition Nouvelle : 2.000 mètres



Chef-d'œuvre unique de reconstitution Cinématographique



Merveilleuse Mise en Scène

Beauté Photographique

AMBROSIO-TURIN

vous mettez pas *martel en tête*
ur votre programme du **2 Mai**

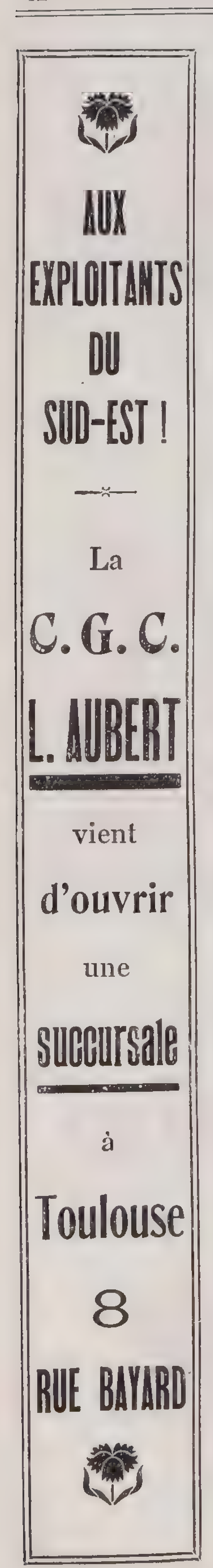
OUS PAS :

DE FAUTES

gne ce souci ?

Affiches : 140 × 200

"LUX"



" Le Courrier " à Moulins

De notre Correspondant particulier

Pour intéresser vos lecteurs, je vais commettre une indiscrétion; mais toutefois je ne soulèverai qu'un petit coin du voile, la mise au point n'étant pas encore terminée.

CINÉMA-TIR-POPULAIRE

C'est le nom déjà donné à cause de son prix de revient insignifiant à son « Life Target » Français, que je viens d'essayer chez un amateur de Moulins.

Il diffère du « Life Target » Anglais par les points suivants :

Un film ininterrompu qui ne s'arrête qu'à volonté, grâce à un jeu très habile de bobines.

Un écran tunnel spécial, sur lequel on aperçoit nettement la trace de la balle. Si l'on tire avec une carabine à air comprimé un projectile genre flèche, celui-ci reste planté dans l'écran qui, monté sur pivot, se retourne à volonté pour faciliter l'arrachage des flèches métalliques, aux crins teintés de couleurs diverses.

Deux tireurs séparés peuvent tirer sur le même écran et reconnaissent leurs coups à la couleur des flèches choisies par chacun d'eux.

Un économique appareil de salon projette une chasse au cerf, aux loups, au sanglier, etc. Désormais, l'appareil est à deux usages, son adaptation au tir, ne changeant en rien ses autres besognes.

Quand toutes les expériences seront terminées, l'amateur en question m'autorisera à vous parler plus longuement de son application, car, comme il le dit lui-même, ce n'est pas une invention, ce n'est absolument qu'une combinaison économique, à la portée de tous amateurs.

Agréez, Monsieur, mes salutations empressées.

C. Brizelin.

Chronique Hollandaise

De notre correspondant particulier.

Devant les nombreuses difficultés que la Municipalité impose aux Exploitants, ceux-ci, à l'instar de leurs collègues de Paris et de Bruxelles, se sont ligués; mais le bourgmestre semble intraitable, et je crains beaucoup que leurs revendications ne soient acceptées.

La Préfecture, après enquête, vu l'insalubrité des trois quarts de cabines et le peu de sécurité que les salles de spectacle possèdent, a élaboré un règlement de vingt-deux paragraphes, un vrai bouquin. Celui-ci concernant la cabine, dit :

« Qu'elle devrait être construite en matière ininflammable, les portes doivent s'ouvrir à l'extérieur et être fermées pendant les séances. Il ne sera pas permis d'avoir dans le mur plus de quatre ouvertures : deux pour la projection et deux pour viseurs, les dimensions de ces ouvertures ne peuvent surpasser en hauteur et en largeur 15 %m et doivent être munis d'un verre d'une épaisseur d'au moins 10 m/m.

« Un volet ou clapet en fer doit être attaché au-dessus de chaque ouverture au moyen de fulmicoton, de sorte qu'en cas d'incendie il tombe de suite et protège le verre ; bref, c'est le règlement que l'on impose maintenant à peu près partout.

« Il est une particularité sérieuse, c'est que l'opérateur devra, à partir du 1er mai prochain, posséder un brevet de capacité; il ne devra pas seulement savoir faire une projection convenable, mais connaître sa machine en détail et avoir des notions d'électricité suffisamment approfondies pour parer à toute éventualité.

« L'aide-opérateur, car j'oubliais de vous dire qu'il faut deux hommes dans chaque cabine, devra être âgé d'au moins dix-huit ans et avoir également son brevet, moins sévère que celui de l'opérateur; avec de tels éléments, les dangers seront aplanis et le spectacle y gagnera. »

*
* *

VEENDAM

La commune de Veendam a monté un cinéma pour les élèves des classes supérieures ; la Municipalité assistait à la séance d'ouverture. Si les résultats sont satisfaisants, ce qui ne fait aucun doute, l'exemple sera suivi par d'autres communes hollandaises.

*
* *

BRÉDA

Le curé de cette ville a fait une enquête parmi les enfants fréquentant le catéchisme en vue de la première communion, pour savoir s'ils vont au cinéma. Des cent vingt-trois gosses qu'il a interrogés, trois seulement n'y étaient jamais allés ; il paraît que le digne prêtre n'est pas satisfait.

G.

J. DEBRIE

Fournisseur des Principales Maisons du Monde entier

Constructeur

MATÉRIEL COMPLET POUR ÉDITEURS DE FILMS

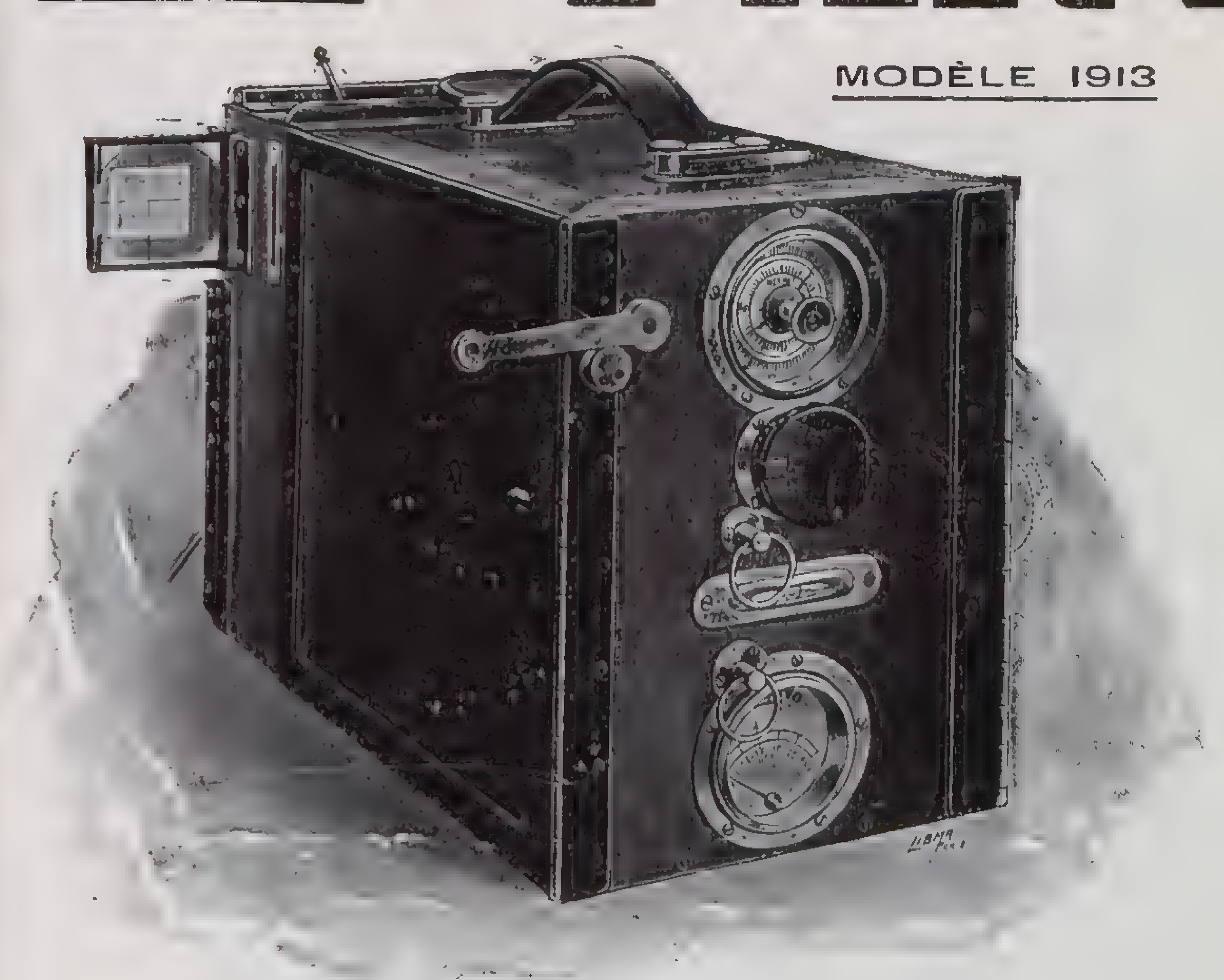
PARIS — 111, Rue Saint-Maur, 111 — PARIS

TÉLÉPHONE : ROQUETTE 40-00 TÉLÉGR. : DEBRICINE PARIS

LE "PARVO"

Breveté France et Etranger

MODÈLE 1913



LE "PARVO"

avec sa boîte, magasin intérieur, contenant 120 mètres.

est le MEILLEUR

Parce qu'il est :

Le plus léger

Le plus petit

Le plus robuste

Le plus doux

Le plus complet

Le plus fixe

Le plus rapide à charger

Le plus maniable

LE MIEUX CONSTRUIT !

Le "PARVO" Breveté S.G.D.G. APPAREIL DE PRISE DE VUES AVEC BOITES-MAGASIN INTÉRIEURES

:: :: :: Le plus LÉGER, le plus ROBUSTE, le plus FIXE de tous les Appareils connus :: :: ::

PIED pour Appareil de Prise de Vues, le plus léger, le plus robuste

"OPTIMA" MACHINE A PERFORER, Modèle 1912, Brev. S.G.D.G. absolument indéréglable la plus robuste, la plus facile à conduire. (Production par jour : 2000 mètres) :: :: ::

MACHINE A TIRER LES POSITIFS -:- Dernier Modèle (Production par jour : 2000 mètres)

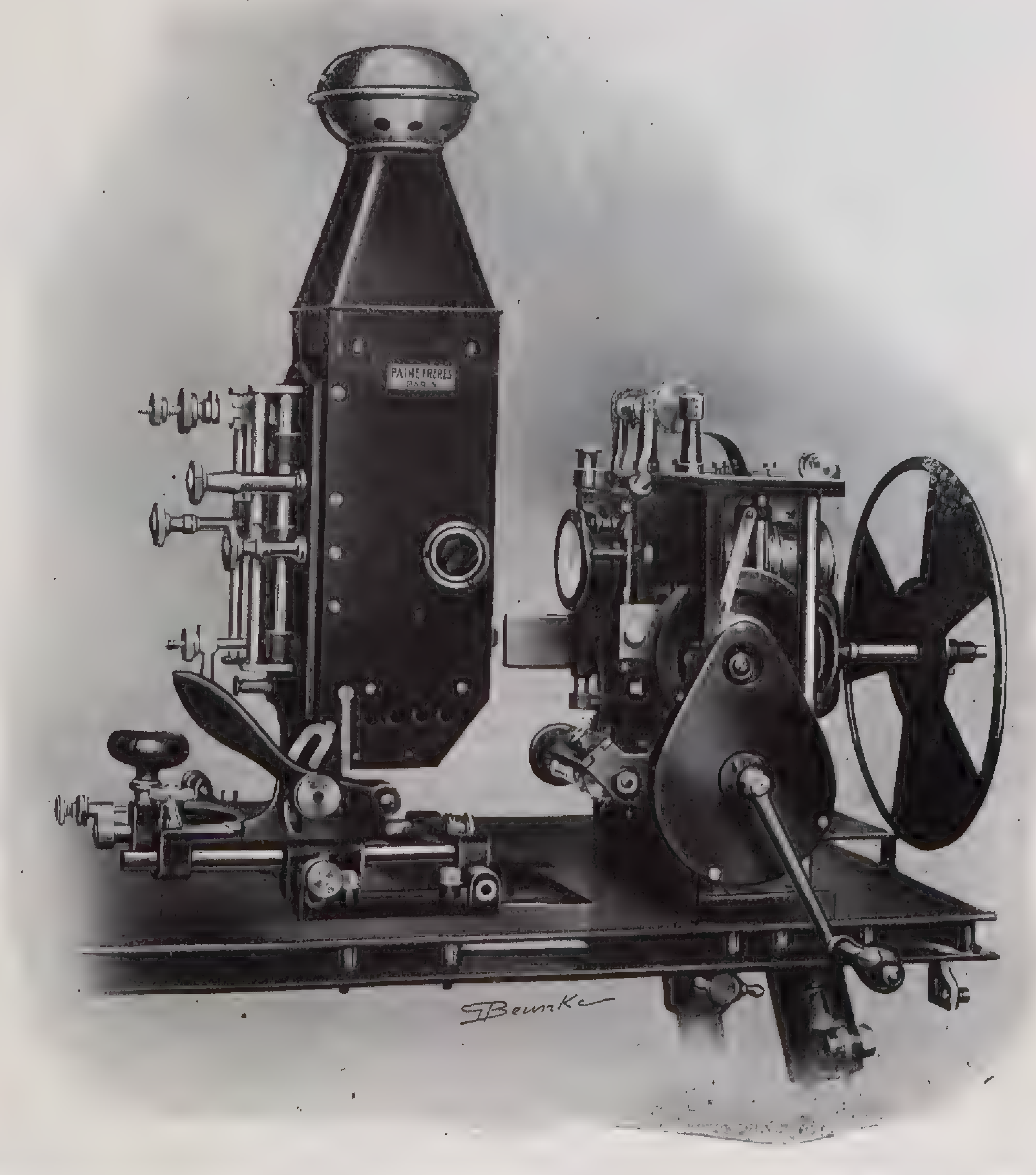
MACHINES à SIGNER et à BROSSER — MACHINES à ESSUYER — Embobineuses, etc.

Matériel Complet pour l'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

Établissements

Appareil PATHÉ transformé avec Lanterne et Arc

pour poste, 10 ampères



Prix de l'appareil, avec lanterne et arc : 507 francs

PATHÉ Frères

Le Poste, 10 Ampères

établi après une minutieuse étude du dispositif optique, permet d'obtenir **à une distance de 20 mètres, un écran de 4 mètres, d'une netteté parfaite et merveilleusement éclairé.**

La lampe à arc est alimentée, soit par le courant du secteur, soit, à son défaut, par la dynamo du groupe électrogène 70 volts, 10 ampères.

Rendement maximum

Minimum de dépenses

Telles sont les principales qualités de ce Poste que les

Etablissements PATHÉ FRÈRES

recommandent d'une façon toute spéciale à leur Clientèle.

Juste Revendication

La *L.P.C.S.* proteste. Elle a cent fois raison. Et tout en lui adressant nos excuses les plus sincèrement désolées pour cette malencontreuse coquille, nous nous faisons un réel plaisir de publier la spirituelle requête qu'elle adresse à cette occasion à tous ses amis :

LETTRE DE M. DE REUSSE

« La coquille, l'insinuante coquille, veuve de toute pudeur, a poussé sa pointe irrespectueuse jusques emmi les colonnes du *Courrier*.

« Hélas ! comme le dit le poète :

... La garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas les... doigts.

du plus expert lino.

« On vous a fait écrire, à propos du Cinéma *So*laire, cette interrogation qui laisserait planer, sur notre effort, quelque dangereuse nébulosité : « Qu'est donc devenu le Cinéma *Sco*laire ? » (*Le Courrier Cinématographique*, 12 avril 1913).

« Je suis bien certain que pas un des nombreux lecteurs du *Courrier* n'a hésité à rectifier de lui-même. Mais, quémandeur impénitent, je saisis avec empressement, telle une perche tendue, cette occasion nouvelle de recourir à votre inlassable tendresse pour notre chère Ligue. Aussi, à titre d'erratum, vous prierai-je de vouloir bien annoncer, *urbi* et *orbi*, « ce que devient le Cinéma *Sco*laire » ou plutôt la Ligue qui le préconise.

« Voici :

« Grâce à l'homme de cœur et d'actif dévouement que l'état-civil appelle : Léon Brézillon et tous les cinématographistes : notre ami, la L. P. C. S. organise, pour très prochainement, une magnifique manifestation de début au Palais des Fêtes de Paris, gracieusement mis, à cet effet, à sa disposition.

« Ce gala d'ouverture, qui marquera l'ère de l'entrée en action effective de la Ligue, réunira les plus éminentes sommités politiques, littéraires, artistiques et industrielles que peut intéresser, autant que le monde enseignant la grave question du Cinéma Scolaire.

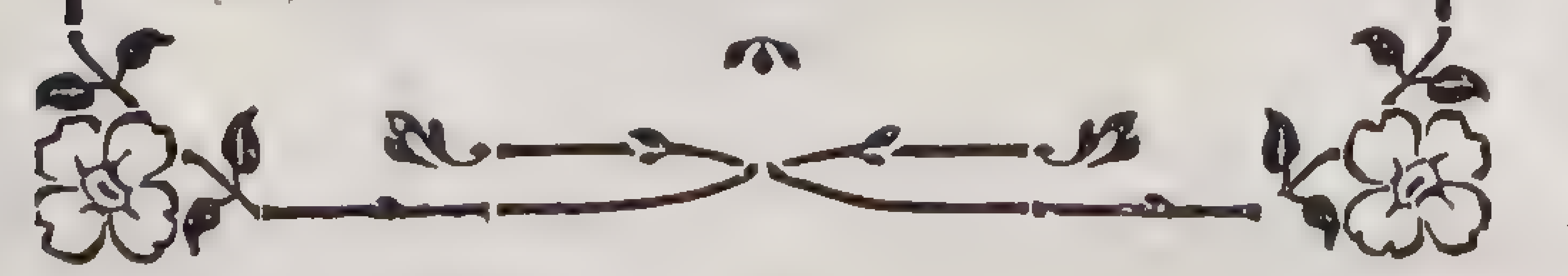
« La L. P. C. S., par votre gracieuse et puissante entremise, supplie d'ores et déjà les grandes firmes, toujours bienveillantes, de participer au succès de cette entrée en lice, en offrant à notre œuvre, si pauvre encore, puisque riche de sa seule vaillance, les quelques films nécessaires à composer un admirable programme d'avant-garde. Nous sommes absolument certains que personne, en ce sens, ne refusera de suivre l'exemple si bellement donné par notre très aimable ami Janin, qui a bien voulu nous promettre notre commencement de répertoire.

« Merci donc d'avance à tous, et, en attendant prochains détails, merci, en particulier, au *Courrier*.

« Pour le Comité :

« *Le Secrétaire-Général,*

« ANDRÉ DE REUSSE. »



Les Flibustiers

A la suite du dernier article de notre collaborateur, Raymond Laubier, sur les *flibustiers* du cinéma, il m'arrive une nuée de lettres d'approbation ou de doléances. Celles-ci, quelle que soit leur origine, me prouvent que la question est opportune et qu'en soulevant un coin du voile derrière lequel trafiquent certaines personnalités cinématographiques, j'ai mis le doigt sur une plaie vive bien douloureuse.

« Vous parlez aujourd'hui des *Flibustiers* du cinéma me dit un de mes correspondants et vous entendez par *flibustiers* certains auteurs dépourvus de scrupules. Or, je ne sais si quelques auteurs peuvent être qualifiés de *flibustiers*, mais ce que je sais fort bien, et ceci par expérience malheureusement, c'est que les auteurs de films sont terriblement exploités. Pour un scénario qu'on leur paye un prix dérisoire, on leur en subtilise une dizaine, mais il leur reste le plaisir bien platonique de retrouver quelque temps après sur l'écran les idées dont on n'avait pas voulu. »

Un autre lecteur m'écrit : « Je ne suis pas cinématographiste, mais ma profession spéciale m'a mis en relations avec de nombreuses personnalités appartenant à cette industrie, cet art naissant peut-on dire. Je reçois fréquemment leurs doléances sur le sujet qui vous intéresse. Les unes et les autres sont fréquemment victimes de plagiats audacieux dont ils se plaignent amèrement. Il me semble que la proposition que vous avez faite de la signature des bandes par leurs auteurs et metteurs en scène est une mesure de salubrité publique. Elle devrait trouver auprès des fabricants sérieux le meilleur accueil. »

Notez que chaque courrier m'apporte au *Courrier Cinématographique* quantité de lettres semblables. Leur nombre m'empêche de les publier mais j'en tire des conclusions formelles.

S'il y a quelques *flibustiers* parmi les auteurs de scénarios, il en existe beaucoup plus de l'autre côté de la barricade, c'est-à-dire à l'avant-scène des théâtres de prise de vues.

Tribune des Opérateurs

Dans un de nos derniers numéros, nous avons annoncé la création prochaine de cette rubrique. Maintes fois, nos lecteurs nous ont adressé des demandes de renseignements sur des questions relatives à la projection, aux appareils, aux installations électriques, etc. Nous avons cru faire œuvre utile en ouvrant une boîte aux lettres dans laquelle seraient publiées les demandes et les réponses chaque fois qu'elles offriraient un intérêt général.

Nous espérons que cette facilité que nous offrons à nos lecteurs, de compléter sur certains points particuliers leur instruction technique, sera encore plus appréciée en leur annonçant que nous avons pu gagner pour la rédaction de cette rubrique, *M. Léopold Lobel*, le technicien bien connu, dont l'ouvrage *La Projection Cinématographique* est devenu rapidement populaire parmi les opérateurs de cinématographe. Que nos lecteurs ne craignent pas d'abuser en nous poosant leurs questions !

I. — QUESTION. — *Nous travaillons actuellement dans une ville où le courant est distribué à 220 volts. Le moteur de notre projecteur est construit pour 110 volts. N'y a-t-il pas un moyen pour utiliser ce moteur ?*

RÉPONSE. — Vous pouvez fort bien utiliser votre moteur à condition d'intercaler en série une petite résistance additionnelle, tout comme vous le devez faire pour votre arc. Comme ces résistances ne se trouvent pas dans le commerce, vous pourrez facilement en confectionner une. Pour cela, achetez du fil de maillechort de 2/10 de m/m et enroulez-en sur une baguette en bois environ 2 à 3 mètres. Si à l'essai votre moteur tourne trop lentement, enlevez un peu de fil de maillechort. Dans le cas contraire, rajoutez du fil. Il est difficile de vous donner une longueur exacte, ne connaissant pas la consommation de votre moteur. D'autre part, les maillechorts que l'on trouve dans le commerce n'ont pas tous la même résistance. Si vous ne trouvez pas à acheter ce fil, ce qui peut arriver en province, intercalez simplement en série avec votre moteur une lampe de 110 volts et 10 bougies à filament en charbon. Si votre moteur ne tourne pas assez vite, prenez une lampe plus forte, par exemple de 16 bougies, et *vice versa*.

L. LOBEL.

LE PREMIER FILM

Il serait fort intéressant de retrouver la trace du premier film présenté au public, et de recueillir sur cet événement les souvenirs précieux de tous ceux qui savent.

Le Courrier *a posé la question en historiographe fidèle, soucieux de ne donner à ses lecteurs que des renseignements précis, appuyés sur une documentation indiscutable. Et les nombreux amis que notre journal possède par le monde répondent avec une inlassable amabilité. Chaque matin nous apporte une indication utile, nous relate une anecdote inédite ou nous cite un fait inconnu.*

Un de nos lecteurs de la Ciotat, M. Barthélemy, entre autres, nous écrit à ce propos :

« Notre ville, La Ciotat, fut peut-être, grâce à la résidence du regretté M. Antoine Lumière, qui a son château au bord du golfe, une des premières, pour ne pas dire la première, à être représentée dans un film.

« En effet, les premières vues passées dans la salle qu'avait ouverte M. Lumière, rue de Noailles, à Marseille, en 1894, lors de la création du cinéma, furent :

1° Une arrivée de voyageurs à la Ciotat (gare) ;

2° Une partie de cartes au Café de l'Univers de La Ciotat, où l'on voyait M. A. Lumière et ses amis personnels de notre ville.

« Je ne crois pas être loin de la vérité en vous indiquant ces vues comme étant les premières livrées à l'exploitation, alors qu'à la même époque, Trewey, le jongleur, le grand Trewey du music-hall, l'ami, le grand ami de M. Lumière, voguait vers l'Amérique en colporter la primeur.

« La première soirée, où assistaient quelques amis, fut donnée par M. Lumière, en 1894, en son château de La Ciotat.

« Voilà mes souvenirs sur le cinématographe. Je vous les transmets, en ajoutant qu'ils me furent confirmés par Trewey lui-même, lorsqu'il vint à La Ciotat, il y a quelques années, en 1906, y gérer et diriger le cinéma qu'avait ouvert M. Lumière dans la salle de l'Eden-Théâtre ».

Certes, voici une anecdote bien inédite et fort piquante. Nos lecteurs sauront gré à M. Barthélemy de nous l'avoir si spirituellement contée.

Les Lacunes de la Cinématographie

Des lacunes, et elles sont encore nombreuses, existant dans la cinématographie, il en est une qu'il importe de combler, et d'urgence.

En raison de son importance, je la signale seule, et je veux bien espérer qu'il lui sera donné une suite, que la corporation cinématographique toute entière, accueillera comme il convient.

Il s'agit des colis de films, qu'il importe de faire parvenir le jour même.

Jusqu'alors, on emploie différentes combinaisons, plus ou moins régulières.

La plus courante est celle d'envoyer les films en bagage non accompagné et de faire suivre le bulletin dans une lettre exprès, en ayant eu soin (puisque les films ne sont pas compris dans la catégorie des objets à envoyer en bagage non accompagné), d'indiquer que le colis contient des imprimés, effets, etc.

Lorsque ce procédé réussit, c'est parfait, mais lorsque c'est le contraire, déception sur toute la ligne et cela se conçoit.

Or, il me semble qu'il serait facile de demander et possible d'obtenir des Compagnies de Chemin de Fer que les films cinématographiques puissent être compris dans cette catégorie.

Il y a même urgence à tenter d'obtenir cette satisfaction qui s'impose nettement, et qui rendra d'inoubliables services à la grande industrie pour laquelle nous travaillons tous en commun.

Un Abonné du *Courrier*.

SUR L'ECRAN

Une poignée de tuyaux.

Il n'y a pas de cinéma à Autun (Saône-et-Loire).

Voici ce qu'un de nos lecteurs nous écrit à ce propos ; qu'il reçoive nos remerciements :

« Autun, l'antique Augustodunum, ne possède pas de cinéma. L'an dernier, des affiches multicolores annoncèrent à la population éduenne, l'ouverture prochaine d'un cinéma Pathé. Depuis cette époque, oncques ne vit jamais les films promis, et Autun attend toujours.

« Et par contre, à 80 kilomètres de là, la deuxième capitale des Eduens : Decetia, Decize (Nièvre), ville de 5.000 habitants, a un cinéma très bien conditionné qui fait la joie des habitants. »

Et maintenant, MM. les prospecteurs du cinéma ! A l'œuvre !

***

Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir) est privé de cinéma, et les habitants s'en plaignent amèrement. Oyez plutôt les doléances d'une des plus fidèles lectrices du *Courrier* :

« J'ai lu dans *Le Courrier* d'hier, le bon, l'aimable, le cher journal qui, chaque semaine, me procure d'agréables instants, que vous seriez reconnaissant aux lecteurs qui vous indiqueraient des noms de villes dépourvues de cinématographe.

« *La nôtre en est une*, hélas ! car on ne peut compter les quelques séances organisées par un commerçant, en mal de réclame et de popularité élective, avec un appareil rudimentaire et un programme plutôt douteux.

« Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), chef-lieu de canton, compte un peu plus de huit mille habitants. Il possède une salle des fêtes de six cents places assises. Il est certain qu'un cinématographe bien dirigé aurait des chances de succès dans notre pays qui n'est rien moins que folâtre et manque de distractions. »

***

Il n'y a pas de cinéma au Golfe Juan, ni à Vallauris (Var).

La ville d'Hazebrouck (Nord) n'en possède pas encore mais on parle d'en ouvrir un bientôt.

Messieurs les cinématographistes, notez cela et faites-en votre profit.

A l'Américaine.

Un exploitant avisé eut un beau jour l'idée d'ouvrir entre ses clients un concours de sympathie. Chacun reçut un certain nombre de tickets nominatifs de réduction.

Ces tickets devaient être présentés au contrôle par leur titulaire ou les amis d'icelui qui manifestaient le désir d'assister à un spectacle cinématographique.

Chaque trimestre, l'administration du cinéma procède à un dépouillement général des tickets versés à la caisse et offre un prix de 250 francs à celui de ses clients dont le nom est le plus souvent répété....

Il paraît que ce système provoque une louable émulation parmi les amateurs de cinéma de l'endroit et qu'il produit des résultats financiers remarquables. Nous le signalons à nos lecteurs.

Les Assemblées générales.

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société Omnia, dont le siège social est à Paris, 5, boulevard Montmartre, aura lieu le 24 avril, à 11 heures du matin.

On dit que.

On dit qu'une nouvelle salle de projection sera installée prochainement par Pathé-Journal, rue des Italiens, à deux pas du Pathé-Palace.

On dit encore qu'une autre salle de spectacle cinématographique sera ouverte 4, faubourg Montmartre. Cette salle serait exploitée par une société au capital de 500.000 francs actuellement en formation.

On dit qu'un grand industriel, spécialisé jusqu'à présent dans la fabrication du matériel cinématographique et photographique, se propose d'ouvrir, sur les grands boulevards, 33, boulevard Saint-Martin, un cinéma de 3000 places.

On dit que Tivoli-Cinéma, le grand cinéma de la rue de la Douane, est décidé à s'agrandir. La nouvelle salle aura 4500 places.

On affirme qu'une société d'exploitation cinématographique vient d'acheter le manège Saint-Paul, rue Saint-Paul, en vue d'y installer un immense cinéma.

On dit encore....

Mais on dit tant de choses !!!

Nos artistes.

Max Linder, l'inimitable Max du cinéma, débutera le 1er septembre 1913, à l'Alhambra de Paris, où l'appelle un brillant contrat. Notre excellent collègue présentera là un sketch inédit, et touchera 1000 francs par jour pendant les 32 jours de son contrat.

Max Linder bat, dit-on, le record des artistes français. En effet, Gaby Deslys, dont le royal engagement défraya ces temps derniers la chronique artistique, touchait, dit-on, 20.000 francs par mois, et c'était déjà un joli record....

La valse des millions.

Si l'on en croit les bruits qui courent dans la corporation, nous serions à la veille d'un trust cinématographique colossal.

Une grande banque israélite assez lancée... sur le marché du film, aurait, dit-on, une disponibilité de neuf millions à utiliser. Elle créerait une sorte d'Omnium du cinéma. La société nouvelle posséderait un capital d'une quinzaine de millions. Elle engloberait une société d'édition de films et quelques sociétés d'exploitation.

Deux entreprises importantes de location, dont les rapports furent très tendus autrefois, fusionneraient pour la circonstance, et... entreraient dans la petite combinaison.

Tout cela est parfait, mais il y a une ombre au tableau.

Un contre-trust se forme, au capital de vingt millions pour contre-balancer les opérations du premier.

Où allons-nous, grand Dieu!

Le Banquet du Cinéma.

M. Jules Demaria, président de la Chambre Syndicale Française de la Cinématographie, et M. Léon Brézillon, vice-président et président du Syndicat Français des Directeurs de Cinémas, se sont rendus lundi dernier, en audience au Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

Ces messieurs étaient venus pour prier M. Barthou de vouloir bien accepter la présidence d'honneur du banquet. Ils furent très cordialement reçus par le chef du cabinet du Ministre et emportèrent une demi-promesse.

Sauf modifications inattendues, cette manifestation confraternelle aura lieu le 14 mai. Elle réunira toutes les personnalités du monde cinématographique.

La santé de M. Charles Pathé.

L'état de santé de M. Charles Pathé, d'après les derniers bulletins de ses médecins, est aussi rassurant que possible. Le mieux s'accentue, et si aucune rechute ne vient compliquer son état il ne tardera pas à être sur pied.

Rappelons que le grand industriel fut atteint dernièrement d'une attaque d'appendicite et qu'il dut subir l'opération. Celle-ci fut habilement conduite. Elle a très bien réussie.

Le Cinéma solaire.

On a beaucoup parlé, autrefois, du cinéma solaire. Celui-ci fut présenté à différentes personnalités. Il devait révolutionner le cinéma et permettre d'utiliser pour les projections la lumière du soleil. Cette particularité supprimait d'un seul coup les frais de lumière et les risques d'incendie. Mais depuis bien longtemps, cette invention semble avoir sombré dans l'oubli! Qu'est donc devenu le cinéma solaire? Quelqu'un pourrait-il renseigner *Le Courrier?*

En tournée.

Notre excellent camarade, André Deed, est arrivé le 8 mars à Buenos-Ayres avec toute sa compagnie, après un très joli voyage. Il fut reçu avec enthousiasme et débuta le soir même avec un succès — de bon aloi — pour l'avenir de sa tournée.

La main passe.

M. Edmond Boutillon, directeur de Cinémas, a vendu à M. Lucien Nonguet, impresario, *L'Alhambra de Saint-Ouen*, le magnifique établissement qui avait récemment ouvert, à Saint-Ouen, 5, rue des Rosiers.

Au Syndicat français des Directeurs de Cinématographes.

Les membres du bureau du Syndicat français, réunis à leur siège social, 199, rue Saint-Martin, à Paris, les 9 et 16 avril 1913, pour y discuter la question des exclusivités et des tarifs, ont adopté à l'unanimité la motion suivante, proposée par M. Ferret, sous forme de conclusions définitives :

Tous les directeurs de salles de spectacles cinématographiques, syndiqués ou non, sont invités à faire respecter, envers et contre tout, *le tarif syndical de location des films*, en vigueur depuis deux ans, et, en conséquence, à se fournir dans telles maisons qui leur conviendra, à la seule condition que les vues leur soient louées au tarif syndical indiqué ci-dessous et établi au cours du Congrès International de Paris.

TARIF SYNDICAL

	FILMS ORDINAIRES	FILMS ARTISTIQUES
1re semaine.	0.25	0.30
2e —	0.15	0.20
3e —	0.10	0.15

Le tarif artistique admis pour les films supérieurs est maintenu. Mais il s'applique à tous les films artistiques quels qu'ils soient.

L'Assemblée générale a été fixée au 30 avril prochain. Tous les cinématographistes sont priés de vouloir bien en prendre note et d'adresser le plus tôt possible au président du Syndicat les propositions qu'ils désireraient soumettre à la discussion.

L'ordre du jour de cette assemblée sera publié ultérieurement, dès que la réponse officielle des membres du gouvernement, sollicités pour présider le grand banquet de la cinématographie, sera parvenue.

L'ouverture du Cinémax

La soirée d'inauguration du « Cinémax », qui eut lieu samedi, fut un énorme succès. L'ancien Musicorama est devenu maintenant le rendez-vous d'une clientèle élégante et la coquette salle du 30, boulevard Bonne-Nouvelle, est comble à chaque séance. Il faut reconnaître que M. Georges Lordier, le nouveau directeur de cet établissement, a fait un véritable tour de force en transformant cette salle en quatre jours. Tout est parfait et une projection irréprochable, accompagnée par un excellent orchestre, assure le triomphe du « Cinémax ». Les représentations qui sont données tous les jours en matinée et en soirée comportent un programme merveilleux, comique et émotionnant tour à tour.

Demonios ?

C'est celui qui sème partout la terreur.
C'est celui qui prépare les cataclysmes.
C'est celui qui déchaîne les catastrophes.
Fomenteur de troubles, élément de discordes et Génie du mal.
Demonios répand partout le carnage et la folie.
Sa volonté est implacable.
Sa puissance est sans bornes.
Il paraît et :
Le dissentiment règne dans les familles,
La discorde entre les amis,
La chicane entre les citoyens,
La guerre entre les nations,
Et
L'homme devient pour l'homme une bête féroce.
Où et quand s'arrêtera son infernale action ?
? ? ?
Nul ne le sait.
Demonios :
C'est sur toutes les familles et toutes les sociétés humaines qu'il étend son vol funèbre.
A l'appel de son nom, tous les oiseaux de proie planent sur les charniers.

Attendons-nous à du terrible ;
à du merveilleux ;
à du fantastique.

C'est sur le monde entier, qu'Electric Film agitera bientôt les *Fantômes* de la Peur et de l'Epouvante.

Demonios est un film sensationnel. Il fut présenté jeudi 17 avril, au *Pathé-Journal*, où il remporta tous les succès.

Et sa date de sortie est fixée au 25 mai. Que tous les Exploitants veuillent bien le noter.

La Société Georges Braun.

M. Georges Braun, le cinématographiste bien connu, vient de donner une extension nouvelle à sa maison en la montant en Société. Il se propose de traiter toutes les affaires directement et de mettre ainsi à la disposition des acheteurs un choix important de films à des conditions très avantageuses.

Le premier film à sortir, *L'Amour meurt* de Royal Film, est une pièce sensationnelle dont le seul nom promet des sensations dramatiques extraordinaires.

M. Braun rentre d'un grand voyage à Londres, Copenhague, Stockholm, Berlin. Il nous rapporte une série de films du plus grand intérêt qu'il présentera incessamment, au Consortium et dans la jolie salle de projections qu'il possède, 11, rue Montyon, à Paris.

Les Derniers Jours de Pompéï.

Au moment précis où les pièces cinématographiques à grand spectacle rallient tous les suffrages et déchaînent l'enthousiasme dans les salles de spectacle, la maison Ambrosio nous annonce un chef-d'œuvre du genre.

Cette maison, célèbre par ses créations remarquables, sortira prochainement : *Les Derniers Jours de Pompeï*, grand drame antique, prestigieuse évocation de la fastueuse vie romaine.

Les Derniers Jours de Pompéï constituent une pièce cinématographique unique au monde, un film prodigieux de plus de 2.000 mètres, où toutes les scènes, admirablement documentées et magistralement interprétées s'enchaînent dans l'éblouissement de décors naturels d'une beauté surhumaine.

La Maison Ambrosio compte trop de succès à son actif. Nos lecteurs ont encore trop présent à la mémoire les créations uniques de la Série d'or pour qu'il soit nécessaire d'insister. Elle a remporté trop de victoires artistiques pour qu'il soit prématuré de douter du triomphe de la nouvelle édition des *Derniers Jours de Pompéï*.

M. Charles Helfer, le distingué représentant à Paris de la Maison Ambrosio, nous annonce la sortie prochaine de ce film remarquable, vraisemblablement en mai. Les Exploitants auront là une nouvelle et unique occasion d'inscrire une belle vedette à leur programme et d'encaisser des recettes considérables. Qu'ils n'oublient pas l'adresse de M. Charles Helfer, 16, rue Saint-Marc, à Paris, et s'en souviennent à temps.

On ouvre.

Il paraît que la Société de la Chocolaterie Poulain, de Blois, ouvre un cinéma à Auch, dans la salle du Skating. L'inauguration aura lieu le 10 mai probablement.

Aux Lilas : *Le Magic Cinéma-Concert*, 97, rue de Paris, a ouvert ses portes, vendredi dernier, avec un très vif succès.

Pour gagner de l'argent.

Rappelons, à ce propos, que *Le Courrier* voit tous les films et qu'il édite régulièrement une feuille confidentielle de renseignements commerciaux sur leur valeur artistique. Ce service, dont tous les adhérents ont pu mesurer l'incontestable utilité, fait l'objet d'un abonnement insignifiant. Il apporte dans une exploitation un facteur important de réussite.

Messieurs les Exploitants, demandez une notice d'essai. Vous nous enverrez ensuite votre souscription.

A nos abonnés.

Par suite d'une entente intervenue récemment entre *Le Courrier* et l'Administration des Postes et Télégraphes, nos lecteurs sont prévenus qu'ils peuvent prendre des abonnements, sans frais, dans tous les bureaux de poste. Ceci leur évitera l'ennui d'écrire et les formalités, d'envoi de fonds, qu'ils ont eues à remplir jusqu'ici.

L'OPÉRATEUR

NÉCROLOGIE

Une bien pénible nouvelle nous parvient : M. Karmann, chef du contentieux de la Société Pathé frères et administrateur de la Société des Cinémas modernes et de la Cinéma-Exploitation, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère.

Mme veuve Karmann est morte le 13 avril, dans sa 77e année.

Nous prenons la plus vive part à la peine de M. Karmann, et nous lui adressons, en cette pénible circonstance, nos condoléances les plus sincèrement émues.

* * *

Notre excellent confrère, Gabriel Madroux, a eu la très grande douleur de perdre son père, M. Isidore-Charles Madroux, décédé le 8 avril dernier, dans sa 73e année.

* * *

M. Pinatel, notre collègue de Marseille, le sympathique directeur du Cinéma Chevalier Roze, vient d'être aussi brusquement couché dans les froides ténèbres du tombeau par la mort implacable.

Nous adressons à M. Gabriel Madroux, à tous les siens, et à la famille de M. Pinatel, l'expression de nos condoléances les plus douloureusement émues.

Quelques Scénarios !

L. AUBERT

19, RUE RICHER, Paris

HEPWORTH

DEUX PETITES AMIES : Comédie.

Peter et sa femme ont recueilli Manon l'orpheline, et lui font accomplir toutes les rudes besognes de leur intérieur sale et misérable. C'est elle qui lave le linge et balaie la maison, c'est elle encore qui, aux heures des repas est chargée d'aller chercher les provisions dont elle n'aura que les restes le lendemain.

Sa beauté et sa douceur la font remarquer de ceux qui l'environnent, mais les marques de sympathie que lui prodiguent de charitables voisins lui attirent la malveillance et les brutalités de Peter.

Pourtant Manon a des parents, elle le sait, et elle porte sur sa poitrine, à l'abri des regards indiscrets, un petit médaillon dans lequel se trouvent les photographies d'un homme et d'une femme. On a dit jadis à la fillette que c'était son papa et sa maman, mais ils sont morts et elle ne les a jamais connus. Ce n'est que lorsqu'elle se croit seule qu'elle entr'ouvre à peine le médaillon afin de regarder ces chers visages.

Les rares instants de joie de la fillette sont ceux où elle voit Annette, pauvre femme, comme elle, seule ici-bas, dont les caresses et les douces paroles lui sont un réconfort.

Un matin, Manon exténuée va au marché. Soudain, une toute petite main gantée saisit la jupe en loques et une frimousse interrogative se hausse vers Manon. C'est Edma, l'enfant gâtée du riche M. Wilmots. Edma qui voit tous ses souhaits devancés et toujours réalisés, ne comprend pas que l'on puisse être si mal mise. D'un geste gracieux et décidé, où passe toute son âme de petite fille volontaire, elle tend à Manon éblouie son petit sac plein d'or. La nurse qui accompagne l'enfant s'oppose à ce nouveau caprice, Edma insiste et Manon s'en retourne avec le petit sac tandis qu'Edma, boudant sa nurse, rentre à la maison.

M. et Mme Wilmots apprennent ce qui s'est passé et en sont tout heureux : deux gros baisers récompensent la fillette tandis que là bas, dans le sombre taudis de Peter, Manon se voit arracher le sac ; l'argent qu'il contient servira à Peter pour se griser peut-être.

M. Wilmots, le lendemain, sort avec sa fille. La main dans la main de son papa, Mlle Wilmots trotte allègrement.

Soudain, voici venir Manon ; son cabat à la main, elle vient, comme la veille, faire les provisions.

M. Wilmots, vivement intéressé par la joliesse de la fillette, l'interroge. Ils arrivent ainsi près de la maison de Peter. Celui-ci survenant, fait brutalement rentrer Manon. M. Wilmots intervient, mais Peter, peu soucieux d'avoir maille à partir avec ce beau Monsieur, ferme sa porte.

Annette est là, elle raconte à M. Wilmots tous les mauvais traitements que Peter et sa femme font subir à la pauvre Manon. Outré, M. Wilmots lui confie sa fille et force la porte du logis de Peter !

Effondrée sur un vieux fauteuil, Manon sanglote, Peter et sa femme l'injurient et la frappent.

D'un bond, M. Wilmots renverse Peter. Une courte lutte s'engage. Peter est vaincu et M. Wilmots, prenant l'enfant apeurée par la main, sort rejoindre Annette et Edma qui attendent anxieuses à la porte.

Tous quatre se dirigent vers la demeure des Wilmots. La petite Edma, en hôtesse bien stylée, fait les présentations : « Voici papa, voici maman, vous serez ma petite sœur, dit-elle à sa nouvelle amie. »

Manon, devant tous ces visages bienveillants, tire doucement à elle le médaillon caché sur sa poitrine, et l'ouvre. Annette jette un cri : cette enfant, Manon, c'est sa fille, sa fille tant aimée qu'elle a longtemps cherché en vain. C'est pour la retrouver qu'elle avait abandonné ses biens et était allée vivre pauvrement dans les quartiers excentriques.

Un mois après Annette et Manon ont réintégré leur maison et en font les honneurs à leurs amis bien chers : les Wilmots.

NORDISK Cº

PAYSAGES DANOIS : Plein air.

Sous la poussée du torrent impétueux, la roue du moulin tourne rapide, et assagit le fleuve en courroux, qui, bientôt, serpente doucement à travers la plaine à laquelle il apporte fertilité et richesse.

Série de paysages radieux entièrement coloriés.

POT-POURRI DE MUSIC-HALL : Numéros de Cirque.

Equilibristes et acrobates rivalisent avec un ours savant pour montrer au public les tours les plus audacieux et les plus adroits.

REX

LA FEMME D'UN HOMME D'AFFAIRES : Comédie.

John Craig, le businessman, a épousé une charmante femme dont il n'a malheureusement pas le temps de s'occuper, accaparé par ses affaires qui, chaque jour, l'entraînent davantage dans leur tourbillon.

John Craig prie Dick Aston, le fils de son associé, d'accompagner sa femme à l'Opéra. Il le retient plusieurs fois chez lui et se trouve débarrassé d'un souci, le sachant avec sa femme qu'il s'ingénie à distraire.

Six semaines après, il ne s'étonne pas de le rencontrer dans une ville d'eau où il est arrivé la veille avec sa femme.

Celle-ci, toute heureuse d'entrevoir quelques jours de plaisir passés en compagnie de son mari, se réjouit à l'idée de la promenade qu'ils sont sur le point d'entreprendre, quand John Craig reçoit un télégramme :

« *Affaires avantageuses à conclure d'ur-*
« *gence ; venez de suite.* »

Les affaires sont les affaires et John les place au-dessus de tout. Irène reste seule et joue inconsciemment avec le feu.

Les assiduités de Dick Aston auprès d'elle ne tardent pas à être remarquées, et sa tante la prévient bientôt qu'il est nécessaire d'y mettre un terme.

Contrariée, Irène a froissé la lettre de sa tante qu'elle jette, et se rend chez Dick. Inopinément, son mari rentre, la cherche, trouve la lettre dont le contenu le bouleverse. Immédiatement il se rend chez Dick, pensant bien y trouver sa femme.

Au bruit de son arrivée, Dick et Irène, craignant de ne pouvoir donner une explication satisfaisante, décident qu'Irène se dissimulera dans une pièce voisine afin que John ne puisse rien découvrir.

Quand John Craig entre dans le salon, il ne rencontre que Dick, mais ses soupçons sont éveillés par une fourrure laissée sur un fauteuil.

Lorsqu'il la découvre dans sa cachette, ses soupçons ne font qu'augmenter ; Dick a alors le courage de lui dire qu'il est le premier coupable et Craig comprend enfin que son ambition d'homme d'affaires lui a fait négliger le plus grand trésor que l'on puisse rencontrer : L'amour d'une femme.

CÉLIO

L'UNION DES TROIS : Comédie.

M. Molinari caresse depuis longtemps le projet de marier sa fille Hélène à Albert, son neveu.

Dans la riante villa, on parle souvent de leur union prochaine.

A la ville voisine, trois individus de la classe interlope, ont fondé un triumvirat : le duc de Saint-Maur, Raoul Léonnet et le baron de la Grange.

Le duc de Saint-Maur, sportman passionné, va souvent à la chasse.

Dans une chasse au renard, il tombe de cheval et se blesse. Transporté à la ferme voisine, propriété de M. Molinari, le duc reçoit les soins d'Hélène. La jeune fille s'attache au blessé et le duc, devant le riche parti qui lui est offert, ne laisse pas échapper l'occasion.

Albert, délaissé, quitte la maison de son oncle, et retourne à ses études.

Cinq ans se sont écoulés. Albert est docteur. Hélène, devenue duchesse de Saint-Maur, est délaissée par son mari, très absorbé par de ténébreuses occupations. Les deux complices de celui-ci profitent de son mariage pour tirer le plus grand profit de leur ancienne union, mais le duc, soucieux de redevenir un honnête homme, lassé par leurs incessantes réclamations, refuse de fournir l'argent demandé.

Une lutte s'engage. Le duc de Saint-Maur est blessé. Hélène apprend toute la vérité et, douloureusement meurtrie dans sa foi en son compagnon, va se réfugier chez son père.

M. Molinari se procure toutes les preuves de l'ignominie de son gendre et demande le divorce au nom de sa fille. Deux ans après, Hélène veille au chevet de son enfant malade. Le docteur, appelé, arrive en hâte ; c'est Albert. La mère et le médecin, soudain réunis, luttent désespérément contre la mort. La maladie est bientôt vaincue, et Hélène, reconnaissante, accepte de revoir Albert.

A quelque temps de là, la mort de l'aventureux duc de Saint-Maur permit aux jeunes gens de s'unir enfin.

CINÈS

LÉA, REPASSEUSE.

Patachon est mécontent de sa blanchisseuse Léa. Il lui fait de timides remontrances que l'espiègle blanchisseuse reçoit fort mal.

Patachon, après une rude leçon, s'aperçoit enfin qu'il n'est pas toujours agréable d'avoir maille à partir avec Mesdames les blanchisseuses.

Il se décide à repasser lui-même ses chemises.

Tristement, il se met à l'œuvre et est navré du résultat de ses essais.

Patachon se résignera désormais, car vraiment, Léa repasse mieux que lui.

A chacun son métier.

LES SOFFIONI DE LARDERELLO (Toscane)
Industrie de l'acide borique — Plein air.

Vue de Lardarello et des soffioni. — La perforation du sol pour obtenir la sortie des vapeurs qui contiennent le borax. — La vapeur sort avec grande force. — Un panier renversé, mis sur le tube d'où sort la vapeur, est lancé à 200 mètres de hauteur. — La vapeur est condensée dans de grands réservoirs. — L'évaporation. — L'acide borique qui reste dans le fond des cuvettes est ramassé. — Mesurage de la pression et de la chaleur d'un jet de vapeur qui sera utilisé pour un moteur de 1.000 chevaux. — Pression 4 atmosphères, chaleur 150 degrés.

LES ÉCUMEURS : Drame social.

Dans leur magnifique villa, le comte et la comtesse de Castelfor sont sans cesse en désaccord.

Le comte est vieilli avant l'âge, par la maladie, sa fille Marie l'aide dans ses affaires.

La comtesse, volage, facilite la dissipation de son fils Charles, un débauché.

Le comte, à sa mort, laisse un testament par lequel il lègue toute sa fortune à sa fille, à l'expresse condition qu'elle ne vende jamais la terre de Castelfor.

Cette décision lui a été inspirée par l'indulgence de sa fille envers les fautes de son frère ; ne lui a-t-elle pas, jadis, sacrifié toutes ses économies et même ses bijoux, lorsqu'après de honteux emprunts, il fut sur le point d'être saisi.

Après la mort de son père, Mlle de Castelfor, seule dans l'immense domaine (sa mère s'était retirée à la ville, près de Charles), loue les gisements miniers de la terre de Castelfor à l'ingénieur Paul Oddi.

Une idylle s'ébauche entre les jeunes gens : ils se fiancent. Charles et sa mère spéculent. Le banquier Sam, qui cherche des noms illustres pour lancer ses affaires véreuses, conseille à Charles de faire partie de sa banque. Charles devient ainsi président du Conseil d'administration de la Banque Internationale.

Bientôt, la faillite menace la banque, on s'émeut dans les milieux financiers de la situation de cette administration ; Charles sera ruiné.

Il tente d'avor recours à sa sœur ; Marie se souvient du serment fait à son père mourant : elle refuse.

Dans une promenade avec son fiancé, Marie se blesse. Le médecin appelé, conseille à la jeune fille de faire venir sa mère.

Mme de Castelfor et Charles sont presque heureux de la nouvelle et arrivent aussitôt au château.

Le banquier Sam les accompagne, muni d'une drogue, qui, croit-il, doit obliger la jeune fille à exécuter leurs volontés.

Mais ils ont compté sans Paul qui emmène Marie chez une de ses tantes.

Peu de temps après les trois complices découvrent la demeure de la tante et tentent un suprême et dernier effort.

Marie va céder et leur donner sa procuration générale, mais Paul, le justicier, arrive à cet instant.

« Je sais tout, dit-il, passez la frontière ou je vous dénonce ! »

Marie et Paul se marièrent peu après.

Société des Etablissements

GAUMONT

Société anonyme — Capital 3,000,000 de francs

Siège social : 57-59, RUE SAINT-ROCH, Paris

LE BROWNING : Drame.

DISTRIBUTION

La voisine.............	Mme Renée Carl
Eva Choppard..........	Mlle Yvette Andreyor
Le bandit Malvers.......	MM. Navarre
Burtin, son complice...	Bréon
Le voisin..............	Manson
Le gamin...............	Petit Berthomeu

t, dont la reno-
i mond·ale n'est
us à faire, attire
lms, l'attention
arché Européen.
e dont le char-
scutable, assure
ccès de la firme
guerite.

ONNELLE

LES ATTENTATS CONTRE LES GARÇONS DE RECETTE

A la suite de nombreux attentats commis sur des garçons de recette, la Banque Mondiale promet une prime de 50.000 francs et le secret le plus absolu à quiconque pourra faire connaître à la Sûreté Générale le repaire où se cache l'insaisissable bandit Malvers.

On a
que Ech
Indes, v
pas.

DER

On a
ministr

Autour de la table ronde, Lucien Marchal, ouvrier plombier, lit le journal. Mme Marchal berce son dernier né, cependant que le petit Adrien et sa sœur Jeannette font leurs devoirs.

— L'article sur le bandit Malvers tombe sous les yeux de l'ouvrier qui a des paroles de haine contre l'assassin.

Cependant sa femme lui fait baisser le ton de sa voix, l'avertissant que les cloisons sont minces et que depuis le dernier attentat contre un garçon de recettes, un individu s'est installé près de leur logement et reçoit du monde plutôt louche.

Le père se fâche et prie sa femme de ne pas s'occuper de ses voisins.

* * *

Dans la chambre d'à-côté, un homme, soucieux, est assis, le dos au mur, il n'a perdu aucune des paroles échangées entre les époux Marchal.

Malvers, — c'est lui, — se lève. De la fenêtre il inspecte les toits environnants, le cas échéant, le chemin d'une fuite précipitée est ouvert devant lui.

Le lendemain, on frappe à sa porte. Malvers a un sursaut. Tapi dans un coin de la fenêtre ouverte, il sort son browning de sa poche et entr'ouvre la porte.

C'est Burtin, — un complice — qui, sur le carré, commence à perdre patience...

Souple comme une anguille, Burtin se glisse dans la chambre.

Il apporte dans une toilette noire du vin, du pain, quelques victuailles et les journaux.

Ceux-ci sont bien renseignés. Dans le bandit, on a reconnu Malvers, et les détails sont si précis que n'importe qui le reconnaîtrait. Malvers et Burtin se louent de leur prudence qui, croient-ils, n'a rien laissé au hasard.

Ce dernier, avant le coup, a loué cette chambre pour, a-t-il déclaré, un ami de province qui attend une place, et n'ose sortir par crainte du grand mouvement de Paris — un provincial, quoi !

Malvers fait part à Burtin des soupçons de sa voisine, mais son complice le rassure, et se sauve en serrant précieusement les billets donnés par Malvers.

D'un pas traînard, Burtin regagne son domicile où l'attend Eva Choppard, son amie. Celle-ci n'est évidemment pas une vertu.

Séduite par Burtin, elle a, de chute en chute, accepté sans révolte la vie qui lui est faite. D'ailleurs toute tentative pour s'en évader aurait été cruellement punie par son maître.

Dès que Burtin est entré, elle lui demande s'il a vu Malvers. Sur la réponse négative de Burtin, les soupçons l'envahissent. Dès que son ami est sorti, elle fouille son vêtement et elle y découvre un précieux papier :

QUITTANCE DE LOYER

Fr. : 60

Reçu de M. Burtin, *la somme de Soixante francs, loyer d'un local dans ma maison,* N° 50, *rue Burc, à Paris.*

Terme échu le 1er janvier 1913.

Barvillers.

Eva Choppard n'hésite pas longtemps. Elle glisse le papier dans sa ceinture, plante un chapeau sur sa tête, et se prépare à sortir, annonçant qu'elle va rentrer bientôt.

Elle saute dans l'autobus Place Pigalle-Halle-aux-Vins, et descend au Palais de Justice.

Pour gagner la prime de 50.000 francs, elle va vendre Malvers et Burtin.

* * *

Seul dans sa chambre, Malvers, tressaillant au moindre bruit, est nerveux. Son browning à portée de la main, il est prêt à la fuite comme à la défense.

Tout à coup, des pas nombreux résonnent dans l'escalier.

Il prête l'oreille. Derrière la porte, Malvers entend les respirations essoufflées de ceux qui viennent de s'arrêter.

Trois coups sont frappés ; puis une voix calme, mais impérative, s'élève :

— Au nom de la loi, ouvrez !

En deux bonds, Malvers a poussé une table contre la porte et sauté sur le toit.

N'obtenant pas de réponse, le commissaire spécial prie le serrurier d'accomplir son office.

Cédant au premier crochet, le pène joue dans la gâche et la porte est ouverte ; il n'y a plus qu'à pousser la table pour entrer.

La cage est vide et la fenêtre indique clairement le chemin pris par le bandit ; le commissaire lance trois agents résolus sur les traces du fugitif.

Mais celui-ci a dix minutes d'avance.

Les toits sont glissants et d'une inclinaison effrayante, et là où le bandit, jeune, léger, entraîné par les sports, a pu faire vite, ses poursuivants doivent prendre plus de précautions.

La perquisition pratiquée n'a amené aucune découverte intéressante.

« Ce n'est que partie remise, annoncent les journaux du soir ; la police suit une piste sérieuse, et l'arrestation du bandit n'est plus qu'une question d'heures. »

Le lendemain, un jeudi, après que le papa Marchal, jetant sa boîte à outils sur son dos, a dit au revoir à la maisonnée et que maman, un gros paquet de linge sur les épaules, s'est rendue au lavoir, les enfants sont restés seuls.

Adrien, la cervelle farcie de romans policiers, veut savoir par où le bandit a pu s'enfuir et suivre le même chemin que lui sur les tuiles.

Le petit garçon fait taire sa sœur en la cajolant et manœuvre si bien, que la petite fille l'aide bientôt à préparer son expédition.

Après avoir fait quelques pas, le petit Adrien avise le browning que Malvers a laissé tomber en fuyant. Heureux de sa trouvaille, le gamin revient dans la chambre où il terrifie la fillette en la mettant en joue. Puis, il fait jurer à la petite de ne rien dire de sa trouvaille, qu'il cache dans sa gibecière...

* *

Le bandit courait toujours...

Le cabaret du père Lebide, refuge ordinaire des apaches de bas étage, est situé à deux pas des « fortifs », dans les terrains pelés de la zone. C'est là que la police suivait Burtin, dans l'espérance de mettre aussi la main au collet de Malvers.

En effet, le père Lebide était un ami dévoué, sur lequel on pouvait compter ; moyennant un pourcentage raisonnable, il ne trahissait jamais personne.

C'est là que Burtin et Malvers se rencontraient d'ordinaire et où ils devaient se retrouver.

En apprenant la fuite de Malvers, Burtin était venu en hâte chez le père Lebide. Son attente ne fut pas longue. Malvers, le visage enveloppé dans un cache-nez, se glissait bientôt dans l'établissement.

Malvers et Burtin se joignent ; quelques apaches font le guet.

Un seul sentiment domine dans l'âme du bandit : la crainte d'être arrêté, et lui fait perdre toute prudence.

Il avise ses complices qu'il a dû être dénoncé par les voisins de la rue Burc, et jure d'avoir la peau du mari avant d'être arrêté.

Tout à coup un cri : la rousse !

Malvers se cache.

— Haut les mains !

Personne ne fait de résistance. D'un coup d'œil rapide, le commissaire a vu que l'homme qu'il cherchait n'est pas dans la salle. Il se précipite avec ses inspecteurs dans une pièce réservée. Personne. Malvers s'est élancé et une course rapide le met à l'abri des poursuites immédiates.

La police, encore une fois, a manqué le célèbre bandit ; mais Burtin, considéré comme complice, est menotté et emmené.

* *

Les Marchal viennent de terminer leur dîner quand on frappe à la porte.

C'est Malvers ; sur un ton impératif, il dit à Marchal de rester seul avec lui. Le père fait sortir sa femme et les petits, et Malvers les enferme.

Marchal demande au bandit ce qu'il veut.

Malvers se nomme et sort son browning. Marchal l'a vendu, il veut le tuer.

L'ouvrier proteste, mais c'est inutile, rien n'y fait.

Malvers lui permet seulement d'écrire une lettre d'adieu à sa femme et à ses enfants.

* *

Ceux-ci derrière la porte ont tout entendu. La pauvre femme a compris que le moindre appel de sa part va tuer plus vite son mari. Elle a perdu toute faculté de résistance et d'initiative.

Le petit Adrien, lui, se souvient.

Il va au pied du lit où sa gibecière est pendue, l'ouvre et en sort le browning que le bandit a perdu sur le toit.

— Maman, hausse-moi : je vais passer par le toit et je donnerai ce revolver à papa ; il tuera l'apache.

La mère résiste ; mais, comprenant que c'est la seule chance de salut qui s'offre à tous, elle le saisit par le haut du corps, et le huche sur le toit.

L'enfant héroïque parcourt le dangereux chemin, il arrive au vasistas qui domine la chambre où son père, l'angoisse au cœur, termine sa lettre...

Le bandit, le revolver au poing, a donné cinq minutes au malheureux ; elles sont écoulées. Un coup de feu éclate, mais c'est Malvers qui tournoie sur lui-même, étend les bras et s'écroule, pendant que cinq coups de feu crépitent encore.

En voyant son père ainsi menacé, le petit Adrien n'a pas hésité ; avec une résolution farouche, il a appuyé le canon de son arme sur le rebord du châssis, a visé avec soin et a fait feu sur l'apache qui, atteint en pleine poitrine, n'a pas eu le temps de faire usage de son arme.

L'héroïque enfant descend de sa position dangereuse, tombe dans les bras de son père qui le serre sur sa rude poitrine.

— Je t'ai donné la vie, mon petit gars, tu viens de me la rendre. Merci ! tu es mon orgueil et ma joie.

La plus Importante Fabrique d'Objets d'Optique

PRODUCTION JOURNALIÈRE
7.000 Lentilles

L'OPTIQUE COMMERCIALE

A. COUESNON ✻ ✿ ☆ ✠ Directeur

Société Anonyme au Capital de 1.000.000 de Francs

Maison de Vente : 7, Rue de Malte, 7. -- PARIS

Métro : OBERKAMPF — *Téléphone : Roquette 33-43* — *Adresse Télégr. :* OPTICO-PARIS

Exposition Universelle Paris 1900
HORS-CONCOURS

USINE à
Nogent-l'Artaud (Aisne)

LE MOINS CHER



« LE SANS-RIVAL »
CONDENSATEUR A VIS
PRIX en 115 ᵐ/ₘ avec lentilles **5 F 50**

EXPLOITANTS de Cinématographes

si vous êtes soucieux de vos intérêts
demandez à L'OPTIQUE COMMERCIALE vos

CONDENSATEURS

Marque déposée



Marque déposée

Les Meilleurs, **7 fr. 50**

Les plus Lumineux,

5 fr. 50 Les plus Résistants.



LES SEULS dont les LENTILLES EXTRA-BLANCHES soient garanties contre toute altération à la chaleur

LE PLUS PRATIQUE
Le seul supprimant les inconvénients du pas de vis

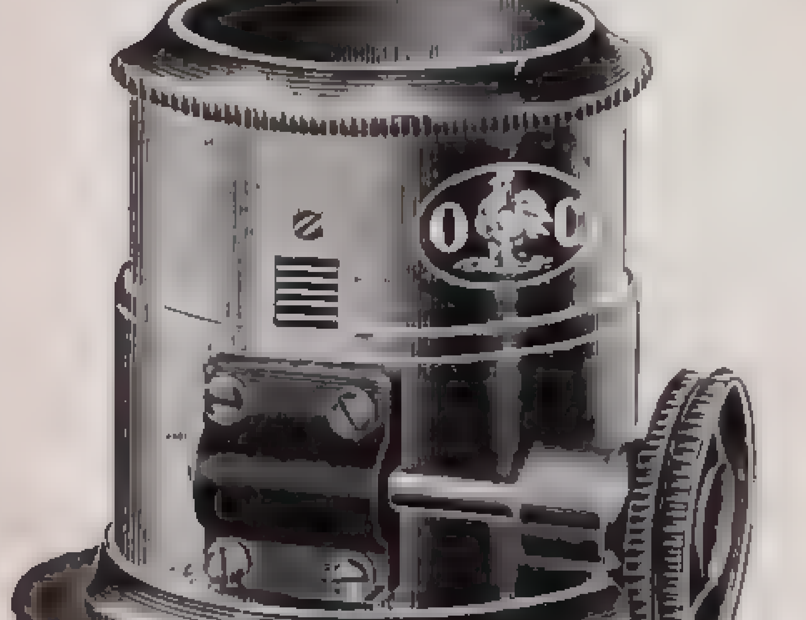
« L'IDEAL »
NOUVEAU CONDENSATEUR
Système BAIONNETTE (déposé)
PRIX en 115 ᵐ/ₘ avec lentilles **7 F 50**

LENTILLES de CONDENSATEURS

Marque



Sur demande envoi de caisses d'échantillons de lentilles 111 à 115 ᵐ/ₘ



Porte-Tube " Universel "
PRIX : **6 F. 50**

Prix de 12 lentilles 111 à 115 ᵐ/ₘ **18 f.**
En caisse franco de port et d'emballage dans toute la France : 20 fr. les 12

Prix de 24 lentilles 111 à 115 ᵐ/ₘ **34 f.**
En caisse franco de port et d'emballage dans toute la France : 36 fr. les 24

(Il est indispensable d'indiquer à chaque commande le diamètre exact des lentilles)

Echange de toute lentille de Condensateur plan conv. hors d'usage en 115 ᵐ/ₘ.
PRIX : 1 fr. 25 par lentille échangée

OBJECTIFS extra-lumineux



donnant des Images d'une parfaite netteté

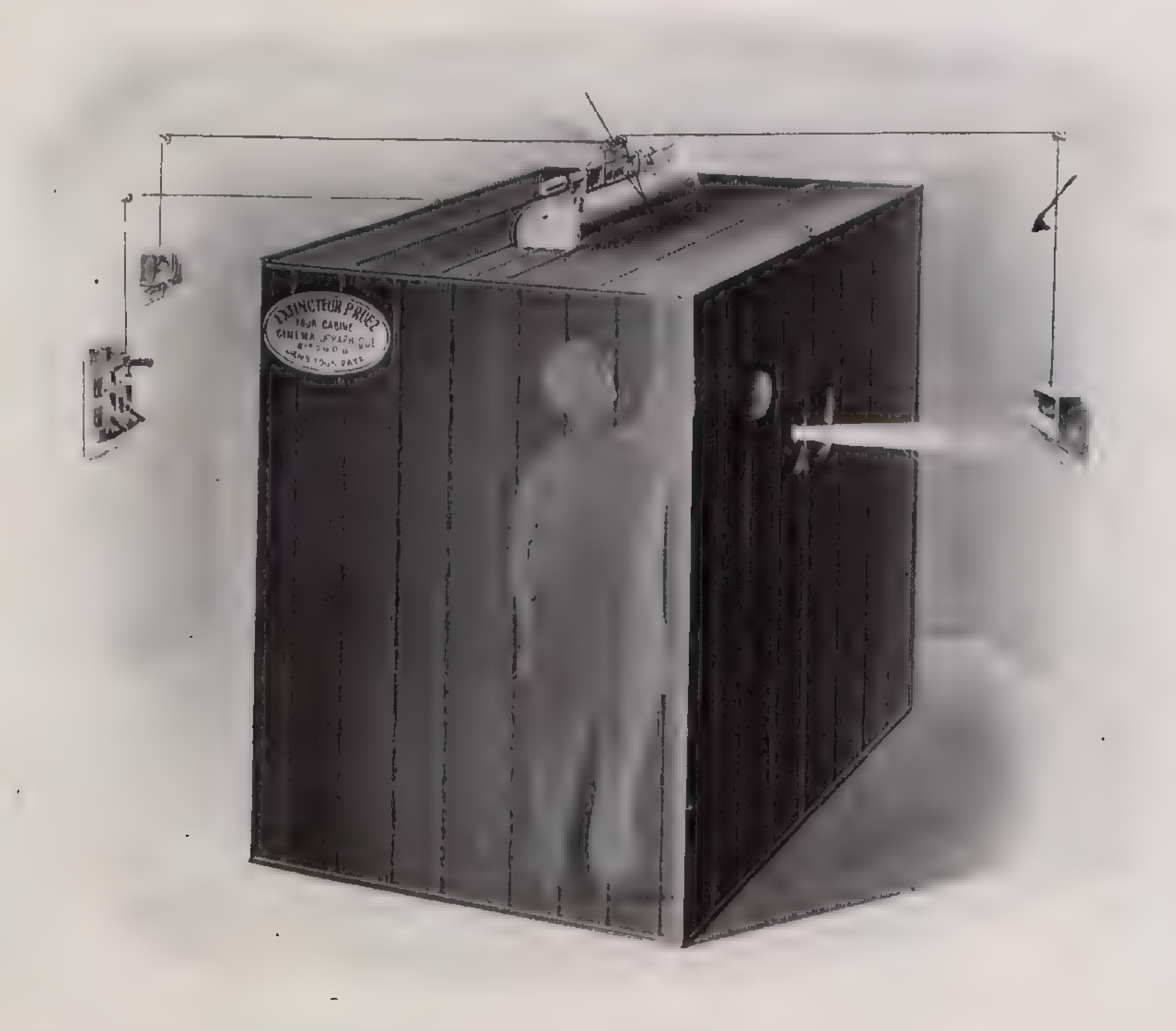
Tube Objectif
Foyer arrière de 40 ᵐ/ₘ et au-dessus
PRIX : **6 F.**

Plus de Paniques : Plus d'Accidents dans les Cinémas

Un Nouvel Appareil Extincteur

Interview de l'Inventeur P. RUEZ

Tous nos lecteurs ont entendu parler de l'extincteur P. Ruez, pour cabines cinématographiques, tous savent que ce n'ignorez pas quelles sont les mesures que les directeurs sont obligés d'observer en vue d'arriver à ce but.



La cabine munie d'un appareil extincteur Ruez.

merveilleux appareil peut éteindre en quelques secondes un incendie des plus violents.

L'heureux inventeur de ce nouvel extincteur qui, au point de vue scientifique constitue un très grand et très réel progrès, est M. P. Ruez.

Il nous a été permis d'interviewer l'homme éminemment distingué qui dirige avec une compétence éclairée et un sens pratique hors de pair, un des plus beaux cinémas de Paris : *Parisiana* (1).

Très aimablement celui-ci nous répondit :

— Vous désirez savoir comment le directeur de théâtre que je suis depuis tant d'années a eu l'idée de chercher un appareil extincteur ? C'est très simple ! Vous savez avec quelle sollicitude les pouvoirs compétents veillent à la sécurité des spectateurs dans les établissements publics... Vous n'ignorez pas quelles sont les mesures que les directeurs sont obligés d'observer en vue d'arriver à ce but.

Eh bien ! malgré tout cela, malgré les arrêtés préfectoraux, malgré les règlements de police, le public a besoin de garanties supplémentaires dans une salle de spectacles et lorsque j'ai commencé à faire du cinéma à *Parisiana*, j'étais effrayé à la seule idée qu'un incendie pouvait éclater chez moi, et comme je voyageais beaucoup, car à ce moment-là mes affaires m'apelaient souvent à Bruxelles, il m'arrivait parfois, tant cette pensée m'obsédait, d'interrompre mon voyage et de revenir en toute hâte à Paris. Je songeais aux quelques sinistres qui se produisent quelquefois par suite de causes variées dont les plus nombreuses pourtant ne sont pas imputables au cinéma, et je cherchais le moyen de lutter efficacement contre ce redoutable ennemi du théâtre : le feu. C'est alors que me vint l'idée de construire un extincteur spécial pour cabines cinématographiques et établissements publics.

Aujourd'hui, mon extincteur est au point. Je crois pouvoir affirmer que partout où il sera installé, tout danger d'incendie aura disparu. D'ailleurs il a été primé au Concours de l'Exposition Internationale Cinématographique de Londres, d'où je rapporte la grande Médaille d'or.

Ceci dit et passant sur quelques points de vue techniques que nous préférons ne pas dévoiler pour l'instant, M. Ruez nous fit la description de son appareil.

Le fonctionnement de l'appareil

Disposé au-dessus de la cabine de projections, il se compose d'un cylindre métallique, renfermant le liquide extincteur *A. E. O.*, surmonté de deux tubes à pression.

(1) 27, Boulevard Poissonnière, Paris, France.

A la moindre alerte, l'appareil étant chargé, l'opérateur fait jouer le déclanchement en tirant une poignée placée près de lui ou une des poignées en dehors de la cabine, s'il en est sorti, et aussitôt trois effets se produisent :

1° Le liquide extincteur se précipite en pluie fine. Il étouffe le feu ;

2° Un interrupteur bipolaire fonctionnant automatiquement coupe le courant de la cabine, laquelle se trouve ainsi isolée. De plus, par un dispositif spécial, on rétablit l'éclairage total de la salle ;

3° Les ouvertures (regards pour l'opérateur et ouvertures de projections) sont fermées automatiquement évitant ainsi que la flamme puisse paraître aux yeux des spectateurs et provoquer une panique. D'autre part, il résulte de nombreuses expérienses déjà faites à cet égard que, même si ces ouvertures ne sont pas fermées, la flamme ne sort pas de la cabine. Elle est étouffée immédiatement en raison de la puissance du liquide A. E. O.

En plus, pour prévenir toute défaillance de l'opérateur, une série de poignées, correspondantes à l'appareil extincteur, sont disposées sous verre dans la salle, au contrôle ou à n'importe quel endroit. En cas d'alerte, elles peuvent servir, même de loin, à se rendre maître, en quelques secondes, de l'incendie le plus violent.

L'appareil est extrêmement robuste. Ses trois effets dont il vient d'être parlé sont forcés de se produire au moment voulu et le maniement en est d'une grande simplicité.

J'ajoute que l'évacuation de la fumée est faite très rapidement et d'une manière extrêmement simple à l'aide d'un dispositif spécial.

Quant au déclanchement, il peut être provoqué :

1° A la main ;

2° Electriquement ;

3° Automatiquement, par la combustion d'un film de fulmi-coton déjà employé dans certains systèmes de carters. Mais nous avons préféré le système à main parce qu'il nous semble plus sûr, moins coûteux, et surtout plus facile à installer.

Mon appareil extincteur peut être placé sur n'importe quelle cabine cinématographique, il peut être accroché au plafond d'une cabine en ciment armé et même être suspendu dans les ateliers ou dans des pièces quelconques.

Combien de catastrophes auraient été évitées si mon appareil avaient été connu dès le début du cinéma.

Enfin, maintenant, je puis assurer à ceux qui auront adopté mon extincteur qu'ils sont à l'abri de tous les sinistres.

Vu les résultats déjà obtenus et la modicité du prix de l'appareil, nul directeur, soucieux de ses intérêts, ne doit hésiter à en doter son établissement et à prendre ainsi une assurance ferme contre la ruine causée par un sinistre.

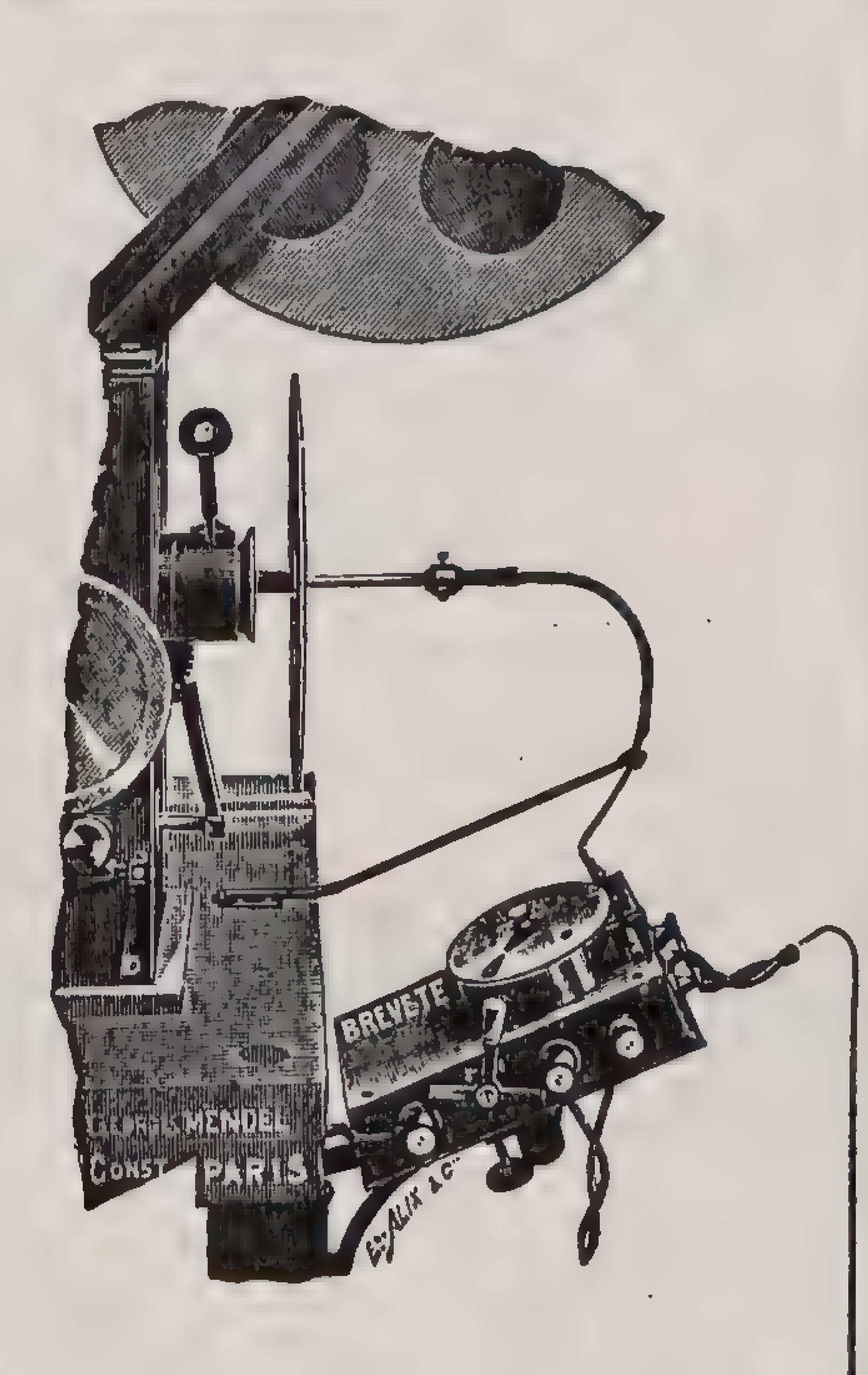
Et sur ces mots, nous prenons congé de l'aimable Directeur de Parisiana, après l'avoir félicité de l'immense service qu'il rend à tous ceux qui vivent du cinéma ou s'en récréent en lui donnant rendez-vous à son terrain d'expériences où il nous promet quelques démonstrations décisives sensationnelles.



Le "Chantant"

s'adapte **instantanément**
sur **tous** les Cinématographes

MARCHE AVEC OU SANS ÉLECTRICITÉ





G. Mendel

Constructeur breveté en tous pays



10 et 10bis, Boulev. Bonne-Nouvelle - PARIS

TÉLÉPHONE : 213-11 — ADR. TÉL.: PHOTOCINÉ

Les plus jolis films CHANTANTS sont enregistrés au Synchronisme MENDEL.

CATALOGUE FRANCO

Le Préfet du Nord et le Maire de Lille

réglementent à nouveau l'ouverture des Salles de Projections Cinématographiques.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Vu les lois des 13-19 janvier 1791, articles 1 à 6 ;

Vu l'arrêté du Directoire exécutif du 1er germinal an VII ;

Vu le décret du 6 janvier 1864 ;

Vu la loi du 5 avril 1884, article 91, 97 et 99 ;

Vu les articles 47, 15° et 474 du code pénal ;

Vu l'avis de la commission des bâtiments civils du département du Nord, en date du 31 janvier 1913 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique dans les salles où ont lieu les représentations cinématographiques.

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Toute personne qui voudra construire ou exploiter un établissement où seront données des séances de cinématographe comportant l'admission du public, sera tenue d'adresser une demande au maire de la commune.

ART. 2. — Il sera joint à la demande, un plan détaillé de la salle (existante ou projetée), l'échelle de 0 m. 02 par mètre. Ce plan indiquera le nombre de places, par étages et par espèces, s'il y a lieu, ainsi que la disposition et la largeur des dégagements et des issues réservées au public.

ART. 3. — Les travaux, s'il y en a à effectuer, ne devront être commencés qu'après approbation par le maire, et avis de la commission des travaux ou de la commission de sécurité, si elle est instituée, des plans définitifs et aucune modification ne devra être apportée en cours de construction ou ultérieurement, sans le consentement du maire.

ART. 4. — L'ouverture de la salle au public devra être autorisée par un arrêté spécial.

ART. 5. — Avant toute autorisation d'ouverture d'un établissement au public, il sera procédé à une visite de réception, par le maire ou par la commission des travaux ou la commission de sécurité, si elle est instituée, à l'effet d'établir la concordance des plans et de l'exécution et de prescrire les modifications de détail reconnues nécessaires.

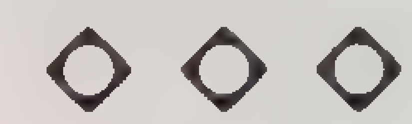
ART. 6. — En outre des conditions particulières qui seront imposées pour chaque salle, par l'arrêté municipal d'autorisation, l'établissement devra satisfaire aux conditions générales indiquées aux articles suivants.

Dégagements extérieurs, couloirs et locaux annexes.

ART. 7. — 1° Le nombre et la largeur des dégagements seront proportionnels au nombre des spectateurs admis

DOCKS du CINÉMA

Adresse Télégraphique DOCKINEMA-MARSEILLE - **38, Rue Tapis-Vert, MARSEILLE** - Téléph : 45-21



J. BÉRENGER

DIRECTEUR - PROPRIÉTAIRE





LA PLUS IMPORTANTE MAISON DU MIDI

200.000 mètres de STOCK

de toutes Marques

Toutes les Semaines

2.000 Mètres de Nouveautés





Grandes Exclusivités Françaises et Etrangères

AVIS

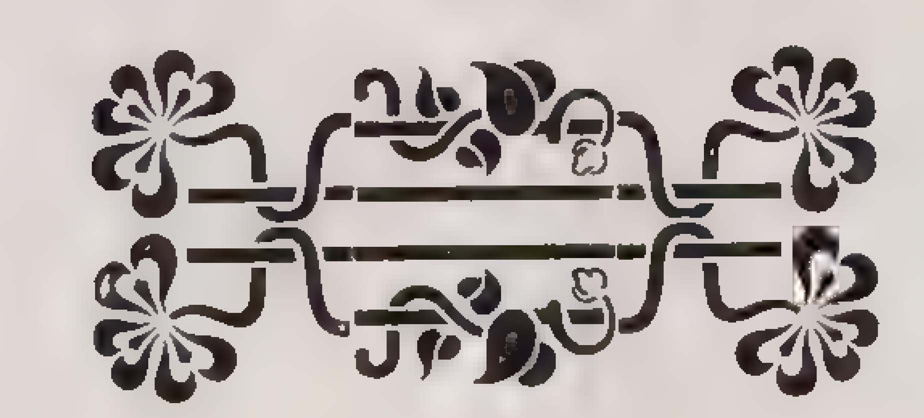
DOCKS DU CINÉMA. — N'achète que des Vues choisies par ses Clients. En s'adressant aux DOCKS DU CINÉMA, Messieurs les Directeurs de Cinéma-Théâtres sont donc assurés d'avoir des **Programmes variés et de bon goût.**

SUCCURSALE à NICE : 17, Av. Notre-Dame, NICE.



ort à Séville

ar **ASTA NIELSEN**



-D'ŒUVRE ARTISTIQUE

ésenté en France par

nérale du Cinématographe

BONAZ

Téléphone : 449-43

e Lancry  PARIS

dans la salle, pour l'ensemble et aussi par catégories de places.

Les escaliers, s'il y a des loges ou des galeries à desservir, seront situés de manière à diriger les spectateurs vers les issues spéciales, l'accès n'en devra être gêné, ni en bas, ni en haut, par aucune porte et par aucun obstacle.

2° Les portes des issues donnant sur l'extérieur seront à deux battants et s'ouvriront du dedans au dehors. Elles devront céder à une simple poussée.

Lorsque les issues de la salle communiqueront, soit avec des couloirs, soit avec des salles contiguës, les portes seront supprimées et pourront être remplacées par des tentures. Les issues des couloirs et des salles contiguës, communiquant avec l'extérieur, seront fermées à l'aide de portes à deux battants s'ouvrant du dedans au dehors et cédant à une simple poussée.

3° Lorsque la salle se trouvera être en communication avec des couloirs ou des locaux quelconques par lesquels le public sera obligé de passer pour sortir de l'établissement, les couloirs devront avoir une largeur en proportion avec le nombre des spectateurs susceptibles d'être admis dans la salle ; les ouvertures donnant accès dans la salle devront être toujours maintenues entièrement libres ; enfin il ne devra jamais y avoir d'encombrement dans les couloirs et locaux annexés.

L'exécution de cette mesure sera assurée par la police municipale.

4° Des inscriptions bien visibles indiqueront les portes de sorties et, quand il y aura lieu les directions à suivre pour gagner l'extérieur.

Nombre de places. — Dégagements intérieurs.

ART. 8. — Le nombre maximum de spectateurs que pourra contenir chaque salle sera indiqué par l'arrêté d'autorisation. Ce nombre ne devra jamais être dépassé. Il sera affiché au contrôle, en chiffres très apparents.

Toutes les places, tant au rez-de-chaussée qu'aux galeries, seront desservies par des passages d'au moins un mètre de largeur et en nombre suffisant pour assurer une prompte évacuation du public. Le nombre et la disposition des passages seront imposés par l'arrêté d'autorisation. Tous les passages sans exception devront demeurer constamment libres.

Les rangs de fauteuils, de stalles, de chaises, de banquettes, etc. seront espacés de manière à laisser un passage de 0 m. 45 mesuré entre la partie la plus saillante des sièges et les dossiers ou les bords de banquette qui leur feront face. Ils seront fixés au sol ou réunis solidairement de façon à ne pouvoir être renversés.

Un plan, visé par le maire, reproduisant exactement la distribution du mobilier de la salle et indiquant les dimensions des passages sera joint à l'arrêté d'autorisation.

Pour définir le nombre de spectateurs, on comptera le nombre de fauteuils, de chaises et de tabourets placés dans la salle, et, pour les banquettes et les bancs, une place de 0 m. 45 de longueur.

Eclairage de la salle et aussi des couloirs et des locaux annexes

ART. 9. — La salle sera constamment éclairée.

Pendant les projections, l'éclairage pourra être réduit ; il restera néanmoins suffisant pour permette au public de distinguer le détail de la salle.

L'éclairage complet devra pouvoir toujours être instantanément rétabli.

L'éclairage des couloirs et des locaux-annexes sera indépendant de l'éclairage de la salle. Couloirs et locaux devront toujours être en pleine lumière pendant tout le temps que l'établissement sera ouvert au public pour les représentations.

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CELLULOSES PLANCHON

CAPITAL : 3.980.000 FRANCS

Siège Social :

287, Cours Gambetta

LYON (Rhône)



Les Meilleures Vues Cinématographiques

sont obtenues avec les



(Procédés V. PLANCHON)



Bandes Négatives et Positives

CONDITIONS TRÈS AVANTAGEUSES POUR LES MAISONS D'ÉDITIONS CINÉMATOGRAPHIQUES

Adresser les commandes à

M. V. PLANCHON, ADMINISTRATEUR - DIRECTEUR

287, Cours Gambetta - LYON







Installation de l'appareil à projection.

ART. 10. — L'appareil à projection sera placé dans une cabine construite en matériaux incombustibles. Cette cabine aura au moins une dimension de 1 m. 60 de longueur sur 1 m. 35 de largeur, elle sera fermée pendant les projections. Elle sera d'un accès facile et située de manière à ne pouvoir nuire à la sortie du public dans le cas où un commencement d'incendie surviendrait à l'intérieur.

ART. 11. — Les spectateurs ne pourront être placés à moins de 2 mètres de la cabine.

ART. 12. — La cabine sera aérée à l'aide d'une large ouverture ménagée dans le plafond et garnie d'une toile métallique à mailles fines. Chaque fois que cela sera possible, la ventilation devra être faite directement à l'extérieur.

ART. 13. — Les ouvertures pratiquées sur le devant de la cabine et servant au passage des rayons lumineux seront munies de volets métalliques se manœuvrant de l'extérieur.

ART. 14. — La porte de la cabine ne sera fermée qu'au loqueteau se manœuvrant des deux côtés.

ART. 15. — A défaut d'emploi de films ininflammables, un système automatique sera installé à la sortie lumineuse du faisceau de la cabine, de manière à ce que toute inflammation de films fasse retomber immédiatement un volet en tôle dans deux glissières placées verticalement.

D'autre part, il est recommandé un carter sur le mécanisme de déroulement.

ART. 16. — L'appareil sera à enroulement automatique et les bandes seront renfermées dans deux boîtes métalliques dites « carters » de sûreté, à fermeture métallique.

ART. 17. — Il ne sera fait usage pour la projection que de la lumière électrique, sauf dérogation qui ne pourra être accordée que dans les cas exceptionnels.

ART. 18. — Le rhéostat sera monté soit sur un support métallique, soit sur un tableau de bois évidé.

ART. 19. — Les conducteurs d'amenée de courant devront avoir au minimum une section de un millimètre carré par ampère ; ils seront protégés par un fourreau isolant à leur pénétration dans la cabine. La partie souple aura la longueur strictement nécessaire au réglage de l'appareil ; cette partie des conducteurs devra être protégée par une gaine de cuir.

En aucun cas, les conducteurs d'arrivée ou de sortie de courant ne devront passer au-dessus ou à proximité du rhéostat.

ART. 20. — Les lampes mobiles et les fils souples sont interdits dans la cabine ; les conducteurs seront séparés et tendus sur des isolateurs.

ART. 21. — Le tableau de distribution situé dans la cabine sera muni d'un interrupteur bipolaire et d'un coupe circuit sur chaque pôle. Les mêmes appareils de sûreté seront placés au départ des conducteurs allant à la cabine.

ART. 22. — Il sera placé, à la portée de la main de l'opérateur, un extincteur de cinq litres et deux siphons d'eau de seltz ; un seau plein d'eau sera placé à proximité de la cabine.

ART. 23. — Il n'y aura dans la cabine que la bande en service sur l'appareil ; les autres bandes seront renfermées dans des boîtes métalliques placées dans une resserre du public et ventilée.

Art. 24. — Il sera interdit de fumer dans la cabine.

Art. 25. — Les groupes électrogènes et les moteurs à gaz ne pourront être placés sous les locaux affectés au public. Ils devront être installés dans des pièces suffisamment ventilées.

Disposition générales.

Art. 26. — Les propriétaires ou détenteurs de cinématographes actuellement ouverts au public devront se pourvoir sans délai de l'autorisation du maire prévue par le présent arrêté.

Art. 27. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Art. 28. — MM. les sous-préfets, maires, commandant de la gendarmerie, commissaires de police et tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans toutes les communes du département du Nord.

Lille, le 5 février 1913.

Le Préfet,
Trépont

ARRÊTÉ DU MAIRE DE LILLE

Nous, Maire de la Ville de Lille.

Vu la loi du 5 avril 1884, article 94 ;

Le rapport de la Commission de sécurité en date du 28 janvier 1913.

Arrêtons :

Article premier. — A partir de la publication du présent arrêté, les articles 274 et 275 du code des arrêtés sont modifiés, complétés comme suit :

L'article 274 est complété comme suit : Nul ne pourra être admis opérateur s'il n'est âgé d'au moins seize ans et s'il n'a, avec succès, subi un examen devant une commission nommée à cet effet par le Syndicat des exploitants de cinématographes. (Cette dernière mesure sera applicable dans le délai d'un mois à dater de la publication du présent arrêté.

L'article 275 est complété et modifié comme suit : Le paragraphe 6 du titre I « *Construction et aménagements généraux* » est modifié comme suit : On interposera entre le condensateur et la pellicule une cuve remplie d'une solution d'alun dans l'eau distillée, où un mélange absorbant les rayons caloriques : à moins qu'un système équivalent et donnant toute sécurité (notamment le volet automatique) ne soit autorisé spécialement après examen de la commission de sécurité et après demande spéciale présentée par l'exploitant. Le paragraphe 7 est complété par la disposition suivante : *L'emploi des films ininflammables est obligatoire dans tous les cinématographes (cette mesure sera applicable dans le délai d'un an à partir de la publication du présent arrêté).*

Le paragraphe 8 est modifié comme suit : Il n'y aura dans la cabine, que la bande en service sur l'appareil. Les autres bandes en approvisionnement seront renfermées dans des boîtes métalliques et placées dans une resserre incombustible, *parfaitement isolée* du public et munie d'une ventilation spéciale vers l'extérieur, cette resserre pouvant être adossée contre la cabine, dont elle sera d'ailleurs rendue parfaitement distincte par les fermetures nécessaires. Il sera interdit de fumer dans la cabine et dans la resserre.

Les planchers des salles et galeries devront être établis de façon à ne présenter aucun danger d'incendie.

Le paragraphe 12 est modifié comme suit : La largeur cumulée des portes, sorties, escaliers et couloirs de dégagements sera prévue en raison du nombre de spectateurs à admettre ; elle ne pourra être inférieure à 1 m. 40.

Les portes s'ouvriront toujours dans le sens de la sortie. Les portes donnant entrée directe de la rue dans les établissements seront à va et vient, sans qu'elles puissent gêner la circulation sur la voie publique.

Les portes extérieures donnant accès au vestibule d'entrée seront à va-et-vient ou devront être constamment tenues ouvertes et fixées aux murs des couloirs d'accès, pendant les représentations.

Le paragraphe 1 du titre III « *Conditions générales* » est complété comme suit : Dans chaque établissement, les propriétaires du cinématographe devront faire poser des affiches informant le public que l'évacuation complète de la salle peut s'effectuer en quelques minutes.

Art. 2. — Les propriétaires ou détenteurs de cinématographes devront d'autre part, se conformer aux prescriptions générales de l'arrêté de M. le préfet du Nord, en date du 5 février 1913, en tout ce à quoi il n'est pas dérogé par les articles 274 et 275 du code des arrêtés municipaux, modifié et complété par le présent arrêté.

Art. 3. — M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, Directeur des travaux municipaux et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 6 février 1913.

L'ÉCRAN RADIUM

Exploitants ! **Exploitants !**

Si vous vous servez d'un écran d'aluminium quel qu'il soit et si vous marchez à 25 ampères, vous pouvez

marcher à 5 sur

" L'ÉCRAN RADIUM "

Si vous marchez à 40 ampères avec un écran d'aluminium quel qu'il soit, vous marcherez à 10 avec

" L'ÉCRAN RADIUM "

LA COMPAGNIE DES

" L'ÉCRAN RADIUM "

garantit 75 o/o d'économie

de courant, avec une luminosité de beaucoup supérieure à tout ce qui est connu.

" L'ÉCRAN RADIUM "

n'est pas en aluminium, aucune peinture n'entre dans sa composition.

Références : **Cinéma-Théâtre GAUMONT**
7, Boulevard Poissonnière



Cinéma GAB-KA
27, Boulevard des Italiens

Adresser les commandes au

Comptoir Ciné-Location Gaumont

28, Rue des Alouettes, PARIS

Seul Concessionnaire pour la France, les Colonies, la Suisse et la Belgique

TÉLÉPHONE 414-23 — 440-97 — 451-13 TÉL : CINELOKA, PARIS

BREVETS & INVENTIONS NOUVELLES

Inventions nouvelles dont les titres ont été publiés par le Gouvernement Belge, le 5 janvier 1913

251.314. — Thornton (J.-F.), à Rochester (E.-U. d'A.), Mount Hope Avenue. — Appareil pour imprimer les films cinématographiques.

251.371. — Bonnet (N.-C.) et Société Colin Bennet Ltd, à Penzance, 9, Morrab Road et Escot, Penzance (Angleterre). — Perfectionnements à la cinématographie en couleurs.

251.501. — Janssens (L.), à Bruxelles. — Procédé et dispositif pour la synchronisation musico-cinématographique.

251.224. — Hansen (M.), à Paris, 25, rue Suffren. — Cinématographe d'enseignement.

251.551. — Tison (J.-F.-H.-J.), à Paris, boulevard de Montparnasse, 100. — Appareil pour l'examen des clichés photographiques.

251.406. — Société Internationale de « Lumière froide », procédé Dussaud, à Paris. — Dispositif d'éclairage instantané pour la photographie.

251.216. — Colardeau (L.-J.-F.) et Richard (J.), à Paris. — Dispositif de commande applicable aux appareils classeurs, distributeurs de vues photographiques.

251.514. — Burr (H.-R.), Glouceste (Angleterre), Selseyview, Lightpill Stroud. — Perfectionnements aux gramophones.

Inventions nouvelles dont les titres ont été publiés par le Gouvernement Belge, le 20 mars 1913

253.616. — Mossé (E.), à Lille (France), rue Sainte-Anne, 2. — Système de publicité permettant de faire de la réclame, de donner des avertissements, des ordres, etc., par l'application du phonographe.

253.447. — Pasteur (C.), à Paris, rue Godefroy-Cavaignac, 6. — Phonographe de durée indéfinie et son application au film parlant.

253.310. — Charlier (P.-E., Ro), à Bruxelles, boulevard du Nord, 60. — Phonographe automatique.

253.188. — Bouracier (E.-P.) et Bouracier (L.-C.-J.), à Clapham, Londres, 148 Elms Road, et Balhar, Londres, 113 Cathles Road. — Perfectionnements aux gramophones ou appareils analogues.

253.510. — De Redon de Colombier (M.-M.), à Sèvres (France), rue Troyon, 26. — Phonographe perfectionné.

253.371. — Neue Photographische Gesellschaft Akt. Ges. à Berlin, Steglitz (Allemagne). — Procédé pour l'obtention d'images photographiques.

253.087. — Rössler (H.), à Munich (Allemagne), Schwanthalerstrasse 61. — Chambre noire pliante.

253.340. — Thornton (J.-E.), à Rochester (E.-U. d'A.), Mount Hope Avenue. — Procédé et appareil pour la production et le traitement d'impression photographique.

253.302. — Thornton (J.-E.), à Rochester. — Appareil pour la fabrication d'images photographiques.

253.455. — Thornton (J.-E.), à Rochester. — Procédé pour la production d'images cinématographiques.

253.454. — Vereinigte Glanzstoffabriken Akt. Ges., Elberfeld. — Procédé de fabrication de fils, films ou de plaques.

253.250. — Hansen (M.), à Paris, avenue de Suffren, 25. — Appareil cinématographique pour la projection de bandes d'images opaques et transparentes.

253.547. — De Pret (R.-J.-A.), à Anvers), rue Geulinckx, 14. — Film cinématographique pour la projection de vues fixes ou animées en relief.

251.683. — Dehaese (C.), à Ostende, rue Euphrosine-Beernaert, 150. — Dispositif pour réaliser la stéréoscopie en cinématographie.

253.190. — Mauclaire (L.), Bréon (A.) et Randabel (P.), à Paris, rue de Félix-Ziem, 3. — Procédé tétrachrome de cinématographie en couleurs naturelles.

253.444. — Dichenne (M.-A.-P.), à Vanves (France), route de Clamart, 133. — Appareil pour l'impression des positifs de projection de même intensité.

Communiqué au *Courrier Cinématographique* par l'Agence de Brevets et Marques de Fabrique JACQUES GEVERS & Cº, à Anvers, rue Saint-Jean, 70.

Petites Nouvelles et Publications légales

Petites Affiches du 7 avril 1913 :

Suivant conventions verbales,

M. Paul Bégert, demeurant à Saint-Ouen, avenue des Batignolles, 33, a vendu à M. Maurice Avignon fils son *matériel de cinéma* et cédé son *droit au bail* des lieux.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 3 avril dernier.

Les oppositions seront reçues, par simples lettres, dans les dix jours de la deuxième publication, chez le soussigné.

MORTIER.

Petites Affiches du 8 avril 1913 :

Par l'entremise du *Comptoir Central du Cinéma*, 37, rue Saint-Lazare, à Paris, et par acte sous seing privé en date à Paris, du 5 avril 1913, M. Charles Tschumy, demeurant à Paris, 174, avenue d'Italie, a cédé à M. Henri Lambert, demeurant à Paris, 64, avenue de la Grande-Armée, son établissement de *cinéma-théâtre*, connu sous le nom de *Casino de la Maison Blanche*, exploité à Paris, 169, avenue d'Italie, et cédé en outre ses droits au bail des lieux où se trouve ledit cinéma.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues chez M. Henri Hamard, 169, avenue d'Italie.

SOURISSEAU.

Petites Affiches du 5 avril 1913 :

Résiliation. — La vente consentie par Mme Vve Didisheim et M. Alexandre Dupont du fonds de commerce de *Cinéma-Théâtre*, sis à Paris, 133, boulevard Diderot, publiée dans les *Petites Affiches* des 28 janvier et 5 février 1913 a été résiliée d'un commun accord entre les parties, sans aucune indemnité de part ni d'autre.

Pour extrait : DESCOMBES,
124, rue de Rivoli.

Répertoire Cinématographique

Adresses Artistiques

Artistes Dramatiques

Mme Abélard, 4, rue Louis-Besquel, à Vincennes (Seine), artiste dramatique.
M. Abélard, 4, rue Louis-Besquel, à Vincennes (Seine), artiste dramatique.

Agences

E. Duhem, Imprésario, 6, rue des Petites-Ecuries, Paris.
Serge Avril, rue des Chartreux, Valenciennes.

Artistes Lyriques

Serge Avril, rue des Chartreux, Valenciennes.

Attractions

Baronet, 10, rue de Tannebourg, Le Perreux (Seine). (La Poupée Electrique).

Chefs d'Orchestres

O. Bozzi. Cinéma rue Rochechouart, 66, Paris.
— Cinéma rue Saint-Charles, 72, Paris
— Café des Princes, bd Montmartre, 40, Paris.
— Brasserie Nicolas, place de la Nation, Paris.
Louis Suès, 104, Boulevard Rochechouart, Paris.
P. Mendez, 15, rue Lebon, Paris (XVIIe).

Coloristes

Mlle Montas, 27, rue Saint-Sulpice, à Paris.

Impresarios Artistiques

D. G. Dalos, 66, passage Brady, Paris.

Musiciens

Pianistes

Adresses Industrielles

Achat de Résidus Photographiques

Pichereau et Cie, 62, rue de Turenne, Paris.

Appareils Cinématographiques

Etablis. J. Demaria, 35, rue de Clichy, Paris.
Etablissements Prévost, 54, rue Philippe-de-Girard, Paris.
Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.
Debrie, 111, Rue Saint-Maur, Paris.
H. Ernemann, 9, Cité Trévise, Paris.

Accessoires et Matériel Divers

Blériot, 187, rue du Temple, Paris.

Appareils de Photographies

Etablissements J. Demaria, 35, rue de Clichy Paris.
Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.

Appareils de Sécurité contre l'Incendie

Desmettre et Térasse, 121, rue de l'Epaule, Roubaix, Nord.

Assurances, Incendie, Vie, Accidents

Duchemin, Inspecteur général, 39, rue du Montcenis, Paris (XVIIIe).

Calicots

Marius Jubin, peintre, 98, rue de Montreuil, Paris.

Chalumeaux Oxyacétyléniques

Radio Ciné, 53, rue Blanche, Paris.

Charbons pour Lampes à Arc

Eric Boussuge, Société Anonyme Electrocarbon, 21, rue Réaumur, Paris.

Condensateurs

Ch. Laviolette, 8, rue Haxo, Paris (XXe).
Margot, Cie Industrielle d'Optique, 3, rue Dieu, Paris.
Optique Commerciale, 7, rue de Malte, Paris.

Convertisseurs Electriques

P. Bachelet, 290, boul. Voltaire. Tel. 952-23.

Editeurs de Films

Pathé Frères, 14, rue Favart, Paris.
Société des Etablissements Gaumont, 57, rue St-Roch, Paris.
Raleigh et Robert, 16, rue Ste-Cécile, Paris.
Biograph, Kalem, Lubin. Représent., M. Sprécher, 37, rue de Trévise, Paris.
Edison 64, rue de Cormeilles, Levallois-Perret.
Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.
Exclusif-Film, 105, rue St-Lazare, Paris.
Essanay Film, Pharos. Représentant, M. Janin, 17, rue Grange-Batelière.
Westinghouse Cooper Hewit Co Ltd (the), 11, r. du Pont, Suresnes (Seine).
Itala-Film, Bison 101, Reliance. Représentant, M. Hodel, 3, rue Bergère, Paris.
Durckel, 9, place de la Bourse, Paris.

Enseignes et Décorations lumineuses

Standard Signs, 7, faubourg Montmartre, Paris.

Extincteurs

Extincteur automatique Français système, Ch. Blon, 17, rue des Messageries, Paris.

Fauteuils automatiques pr Cinés et Théâtres

L. Marchand, 4, rue Hubert, La Varenne Saint-Hilaire, Seine.

Fauteuils

Maison Brocheriou et Cie, 137, r. Lafayette, Paris.

Gramophones et Phonographes

Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.

Groupes Electrogènes

P. Bachelet, 290, boul. Voltaire. Tél. 952-23.

Imprimeurs

Barroux, 18, rue Saint-Sauveur, Paris. Tél. 266-64.
Louchet, Picard, de Cooman et Cie, 17, passage Kuszner, Paris. — Téléphone 401-19.
Rincheval et fils, imprimeurs, 20 bis, rue de Paris, Saint-Denis (Seine). Spécialités pour théâtres, cinémas et cirques.

Journaux Corporatifs

Le Courrier Cinématographique, 28, boulevard Saint-Denis, Paris. 456-33.

Lampes à Arcs

Lampes à Incandescence

E. Grandjean, 21, boulevard de Grenelle, Paris. Tél. 745-33.

Locations de Films

Pathé Frères, 104, rue de Paris, Vincennes-Seine.
Ciné-Location Gaumont, 28, r. des Alouettes, Paris
Brochier, 12, rue Moustier, Marseille.
Bonaz, 17, rue de Lancry, Paris.
Brémond, 14, rue Poissonnière, Paris.
Aubert, 19, rue Richer, Paris.
Aubert, 70, rue de Paris, Lille.
Aubert, 26, rue de Châteauredon, Marseille.
Aubert, 14, rue Victor-Hugo, Lyon.
L. Aubert, 8, rue Bayard. Toulouse.
Aubert, 17, Avenue du Roi, Bruxelles.
Comptoir International du Cinématographie, 140, rue de Cologne, Bruxelles.
Société Internationale Cinématographique, 5, rue de Provence, Paris.
Société Générale des Cinématographes et Films Roux et Cie, 3, rue Larochelle, Paris.
Agence Cinémato, 27, rue de Paradis, Marseille.
Union Cinématographique de France, 34, rue Charles-Baudelaire, Paris. — Tél. 944-14.
Rouchy et Donès, 31, Bd. Bonne-Nouvelle, Paris.
Gallia-Cinéma, 53, rue du Temple, Paris.
E. Tisson, Cinéma-Comptoir, 30, rue de l'Académie, Marseille.
Comptoir Cinématographique, 58, rue de Paris, à Lille.
Comptoir International de Cinématographie, 11-13, Parvis Saint-Maurice, Lille.
Bérenger, 38, rue Tapis-Vert, à Marseille.
Union des Editeurs, 17, Faubourg Montmartre, Paris.
Etoile-Cinéma, 39, r. des Petits-Carreaux, Paris.

Location de Postes complets

Union Cinématographique de France, 34, rue Charles-Baudelaire, Paris. — Tél. 944-14.
Gallia-Cinéma, 53, rue du Temple, Paris.

Mobilier de Salles de Spectacles

Veuve Martin et G. Pebeyre, 13, Boulevard de Belleville, Paris.
Wessbecher, père et fils, 59 à 67, rue Grange-aux-Belles, Paris (Xe).

Objectifs

Etablissements J. Demaria, 35, rue de Clichy, Paris.
Fleury-Hermagis, 18, rue Rambuteau, Paris.
Margot, Cie Industrielle d'Optique, 3, r. Dieu, Paris.
Optique Commerciale, 7, rue de Malte, Paris.
Louis Feuillet, 60, rue Botzaris, Paris.
Optique Réunie, 33, rue Emile Zola, Pré St-Gervais Seine.

Orgues, Harmoniums

Pellicules

Pianos

Plaques Photographiques

Poste Oxydelta

Etablissements J. Demaria, 35, rue de Clichy, Paris.

Ventilateurs

E. Grandjean, 21, bd de Grenelle, Paris. Tél. 745-33.
P. Bachelet, 290, boul. Voltaire. Tél. 952-23.

Appareils de Synchronisme

Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris

Secours contre l'Incendie

Fournier et Dezandée, 72, rue de Bondy, Paris.

Travaux Cinématographiques à façon

Alter Ego, 218, boul. Bineau, Neuilly-sur-Seine.
« La Laborieuse », 93, rue Villiers-de-l'Isle-Adam Paris. Tél. Roquette 62-70.

Adresses Professionnelles

Directeurs

J. Ferret, 66, rue Rochechouart, Paris.

Propriétaires de Cinémas

Meillat et Hanhart, Nouveau Cinéma, 125 rue Ordener, Paris.

Architecte spécialiste

Garnier, 13 bis, rue Alphonse-Daudet, Paris, reçoit mardi et vendredi, de 9 à 11 heures.

Bonisseurs

Bruisseurs

Caissiers et Caissières

Conférenciers

Dessinateurs

Électriciens

Ch. Borzecki, Installations spéciales cinématographiques, 27, rue Bouchardon, Paris.

Mécaniciens

Metteurs en Scènes

M. Abélard, 4, rue Louis-Besquel, Vincennes.

Opérateurs de prises de Vues

Opérateurs Projectionnistes

Foliot, 65, quai de Valmy, Paris.

Photographes

Brezinski, 6, rue du Donjon, Vincennes, Paris.

Photograveur

M. Demoulin, 118, rue de Vaugirard, Paris.

Réparation d'appareils cinématographiques

Vénat, 95, faubourg Saint-Martin, Paris. Pièces détachées de tous systèmes.

Sociétés Cinématographiques diverses et Syndicats

Chambre Syndicale Française de la Cinématographie, 54, rue Etienne-Marcel, Paris.
Syndicat Français des Directeurs de Cinémas, 199, rue St-Martin, Paris. (1037-89).
Syndicat des Loueurs et Exploitants de films Cinématographiques et des Industries qui s'y rattachent pour le Nord et le Pas-de-Calais. Siège social, 39, rue de Tournai, Lille.
Fédération Internationale de la Cinématographie. Siège social provisoire : 199, rue Saint-Martin, à Paris, France.
Association Belge du Cinéma, 15, place Brouckère, Bruxelles.
Syndicat des Exploitants de la Côte d'Azur, 3, rue Paganini, Nice.
Syndicat des Exploitants du Sud-Est, 39, rue de l'Arbre, Marseille.
Union Professionnelle des Exploitants de Cinémas Belges, 1, boul. Anspach, Bruxelles (Belgique).

LES NOUVEAUTÉS

Présentées les 14 et 15 Avril 1913

M. L. AUBERT
Compagnie Générale du Cinématographe
19, rue Richer, Paris
LIVRABLE LE 2 MAI

Le Bossu, 6 affiches ... 1198
Cinés. *Secret d'Etat*, drame, 2 affiches ... 547
— *La bague*, comédie, affiche ... 234
— *Métamorphose de Patachon*, comédie, aff. 119
Nordisk. *Un legs pour sourds-muets*, comédie, aff. 604
Sascha. *Lac de Côme*, plein air ... 120
— *L'épreuve du feu*, comédie ... 405
Hepworth. *La vengeance du tailleur*, com. affiche.. 138

BIOGRAM FILM
26, rue du Mont-Thabor

Crépuscule, drame maritime, affiche ... 290
Une folle journée, comédie, affiche ... 290
La construction de l'Aqueduc de Los Angeles, document sensationnel, affiche ... 200

M. De RUYTER
11, rue de Monthyon, Paris
LIVRABLE LE 2 MAI

Pasquali. *Polidor électrique*, comique, affiche.... 169
Savoia. *L'art de rire*, comique ... 89

EDISON
59, rue des Petites-Ecuries, Paris
LIVRABLE LE 2 MAI

La danseuse, drame ... 309
Une périlleuse cargaison, drame ... 308
Mésaventures d'un vieux prétendant, comédie... 304

Agence EXPRES Films Cie
16, rue Sainte-Cécile, Paris
LIVRABLE LE 2 MAI

Les lacs de Bavière, plein air ... 106

Agence HARRY
22, rue Baudin, Paris
LIVRABLE LE 2 MAI

L'Honnêteté d'un miséreux, drame ... 145

M. Charles HELFER,
16, Rue Saint-Marc, Paris
LIVRABLE LE 2 MAI

Ambrosio. *L'Agence Griffard*, 1 grande affiche.... 768
— *Boblnette nihiliste*, affiche ... 135
— *Riviera du Levant* ... 125
— *La pensionnaire*, affiche ... 447
Selig. *La vengeance du dompteur*, affiche ... 315
Luca Comerio. *Tore di quinto*, ... 118
Heron. *Ecole des mousses anglais* ... 130

Agence LADEWIG
6, rue du Conservatoire, Paris

Messter Film. *Pour la Patrie*, avec Mlle Saharet, affiche ... 730
Union. *La tache*, drame sensationnel, affiche...... 785

M. Paul HODEL
3, rue Bergère, Paris
LIVRABLE LE 2 MAI

Itala. *L'antre funeste*, drame, affiche ... 550
Broncho. *Pour l'honneur du 7e régiment*, drame, af. 313
Liens brisés, drame, affiche ... 298

Société des Phonogr. et Cinématogr. LUX
32, rue Louis-le-Grand, Paris
LIVRABLE LE 2 MAI

Justice de fauve, drame, affiche ... 297
Un philtre trop puissant, comique, affiche ... 128
Aquila. *La chevauchée de la mort*, drame, affiche. 390

Agence RENOULT
1, place Parmentier, Neuilly-sur-Seine
LIVRABLE LE 2 MAI

Komet. *Comme ont chanté les vieux, les jeunes gazouillent*, comique ... 160

SALES AGENCY
M. R. Sprécher, représentant
37, rue Trévise, Paris
LIVRABLE LE 9 MAI

U. F. A. *Industrie de la plume d'autruche*, docum. 139
Coquet. *Coquette cherche une place*, comique...... 188
Thanhouser. *Les petites cousines*, comédie ... 108
Daisy est bien gantée, comique ... 159

LIVRABLE LE 23 MAI

Biograph. *Une tragédie à l'hôtel*, drame ... 314
Une capture héroïque, comique ... 148
Lubin. *Le prix de la colère*, drame 2 parties ... 572
Le sacrifice suprême, drame ... 311
Kalem. *L'héritage*, drame ... 197

VITAGRAPH
15, rue Sainte-Cécile, Paris
LIVRABLE LE 2 MAI

Papa n'est pas si bête, comédie, affiche ... 293
Bouton d'or, sent., affiche ... 232
Supérieur et subalterne, comédie, affiche ... 305
Vacances de Polly, comédie du Far-West, affiche. 284
Bébés jumeaux, comédie-bouffe, affiche ... 313
Disparition de l'ambassadeur, avent. polic., aff. 307
Canal de Panama, document. ... 79

Vues présentées au CONSORTIUM,
18, Rue du Faubourg du Temple, Paris

N. B. — La projection des nouveautés au *Consortium* a lieu sous les auspices du *Syndicat Français des Directeurs de Cinémas*. M. Brion est délégué pour assurer le service, lundi prochain 21 Avril, et M. Maillot, mardi 22 Avril.

On commencera à 1 h. 1/2 précises. MM. les Acheteurs, Loueurs, Exploitants et Représentants sont priés de vouloir bien tenir compte des exigences inhérentes à l'importance des programmes présentés et d'être là à l'heure.

Société des Films ECLAIR

8, rue St-Augustin, Paris

LIVRABLE LE 25 AVRIL

Le Chemin du cœur, drame, 2 affiches 582
Le Flair de Casimir, comique, affiche 204
Célibataires, comédie 181
Eclair Coloris. *Saïgon* 103
American Standart Films. *Le testament de l'oncle Tom*, drame 213

Société des Etablissements GAUMONT

57, rue Saint-Roch. Paris

PROGRAMME N° 20

Le Gui, comédie 297
Triste aventure d'Onésime, comique 190
Bout de Zan vole un éléphant, comédie 220
Oscar Pompier par amour, comédie 300
Le Corcovado, voyage 52
La Nouvelle Zemble, panorama 100
Les Echinodermes, scientifique 120

GRANDS FILMS ARTISTIQUES

Le Browning, grand drame moderne, très belle affiche 425

Prochainement :

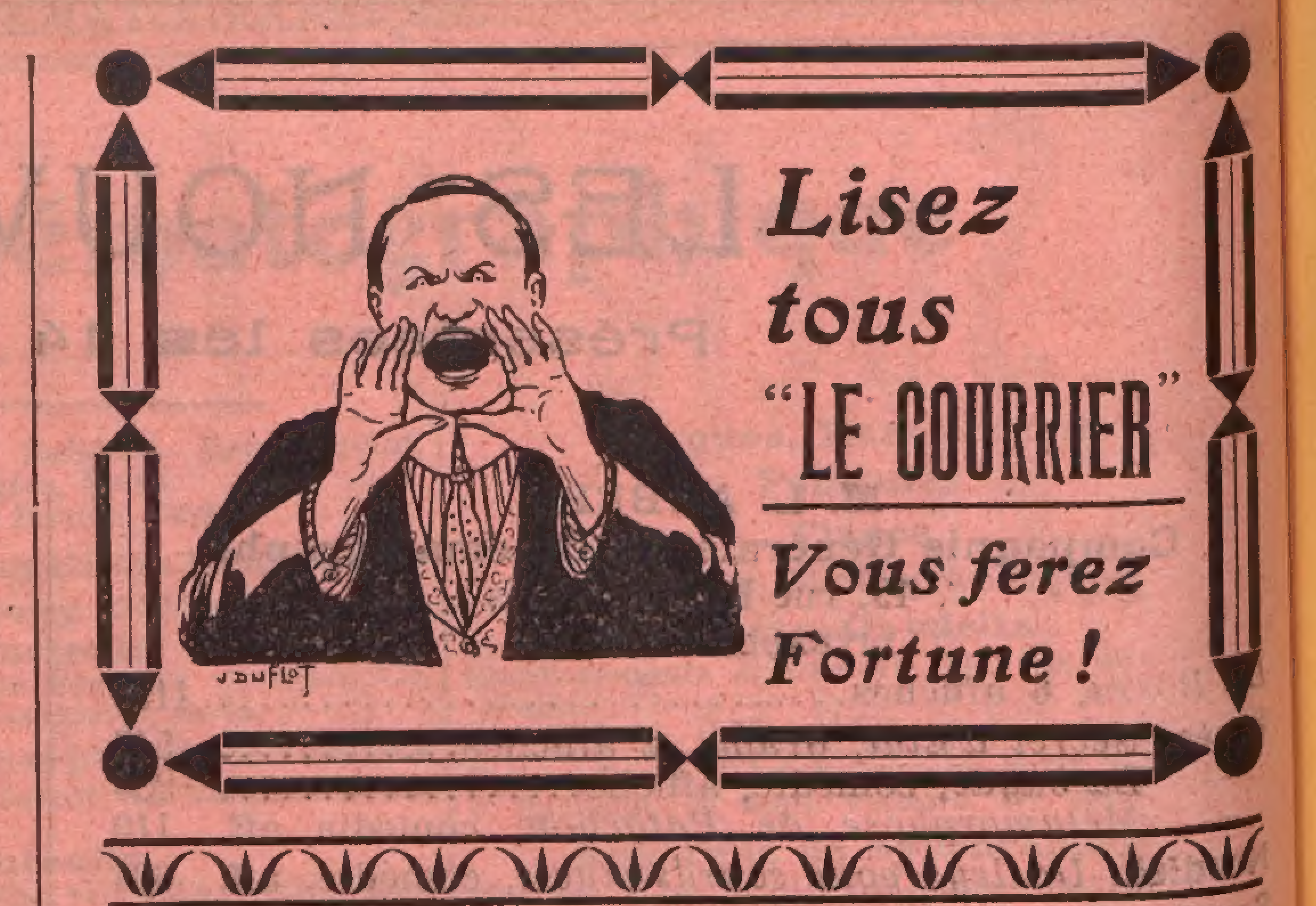
FANTOMAS

Société PATHÉ Frères

Vente, 14, rue Favart, Paris
Location, 104, rue de Paris, Vincennes

PROGRAMME N° 12

Film Russe. *Courroux de Tzar*, drame, affiche 505
S. C. A. G. L. *La nièce d'Amérique*, affiche 355
American Kinema. *La lettre déchirée* 315
Rigadin flirte et sa femme fait la même chose que lui, comique, affiche 210
Thalie. *Pénard et les menottes* 145
Comica. *Habitation à bon marché* 110
Nizza. *La légende du fer à cheval* 155
Comica. *Cyprien n'est pas sérieux* 100
Imperium Film. *Industrie du chanvre en Nouvelle-Zélande* 165
Le pigeon voyageur, série instructive 185
Comment s'épanouissent les fleurs, vulgarisation scientifique 105
Le château de Blois, plein air 135
Jim et Jack, acrobatic duo, acrobatie 175
Film Valetta. *La broyeuse de cœurs*, drame coloris, affiche 850



PETITES ANNONCES

IMPORTANT STOCK de toutes marques toujours disponibles à vendre. Ecrire à Juan Sala, 38 *bis*, rue Vivienne, Paris. (52)

NOTICES ILLUSTRÉES de *PÈRE*, grand format, absolument indispensables pour assurer la publicité méthodique et fructueuse de ce film sensationnel de la Société Itala, sont mises en vente à 3 fr. 50 le cent, chez M. Paul Hodel, 3, rue Bergère, Paris. Lui adresser les demandes accompagnées de leur montant. (13)

EXCELLENTE ACCOMPAGNATRICE sur films ayant fort joli répertoire et grande habitude du cinéma, présentant bien, cherche situation immédiate comme pianiste (joue seule). Préférence ville d'eaux. Voyagerait. Photo et programmes. Ecrire 456, au *Courrier*. (10)

600 FAUTEUILS à vendre, accouplés par 4, par 5 et par 6, très bons et solides pour salles de spectacles et cinémas. S'adresser : Emile Desmettre, rue de l'Epeule, 121, Roubaix (Nord). (11)

SUPERBE OCCASION à saisir de suite, 150 fauteuils, entièrement neufs, dernier confort, valant 45 fr., à vendre 15 fr. pièce. Pressé. Ecrire Hodel, 3, rue Bergère. (12)

COMMANDITAIRE pour exploitation cinéma, grande salle, 600 personnes, est demandé. S'adresser Caux, 39, boulevard des Capucines, 2 à 4. (16)

J'ACHÈTE petits négatifs de 5 à 20 mètres, représentant manœuvre des armées turques et bulgares : infanterie, artillerie, cavalerie. Janin, 17, rue Grange-Batelière, Paris. (16)

MOTEUR DUBRIDGE, 18 chx à gaz de ville et gaz pauvre. Gazogène parfait état avec dynamo, 100 amp, 120 volts. Sert actuellement pour cinéma. Théâtre des Arts, Calais.

THÉATRE de premier ordre de Paris, louerait sa salle pendant avril, mai, juin, juillet et août, pour cinématographe ou autre genre d'attractions. (Cabine ciment armé, éclairage électrique de secours, aménagement moderne. Mille places.) Voir M. L'Huillier, 4, boulevard Saint-Martin, pour visiter et traiter. (16)

Il est maintenant prouvé....

que le SUCCÈS d'une exploitation

EST ASSURE

si elle loue ses Programmes au

COMPTOIR INTERNATIONAL

de CINÉMATOGRAPHIE



A. MASSELOT & C[ie]

Siège Social : 11, 13, Parvis St-Maurice, LILLE (Nord)

ET CE....

Parce que le **C. I. de C.** suit scrupuleusement **toute la production du Marché libre** et qu'il ne se laisse guider dans ses achats par **aucune autre considération que l'intérêt intrinsèque** des films sélectionnés par lui.

C'est là tout le secret

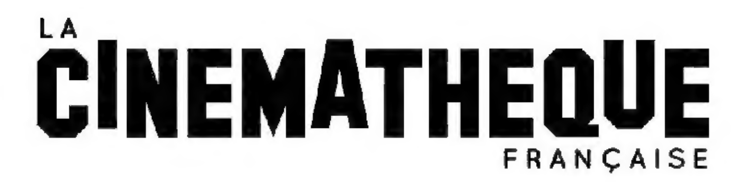
de son SUCCÈS

chaque jour grandissant

Agence à Bruxelles :

Charles HENDRICKX, 140, Rue de Cologne

Téléphone A. 105-82





Sponsored by the University of Wisconsin-Madison Center for Interdisciplinary French Studies, the French Embassy, and the ACLS Digital Extension Grant, "Globalizing and Enhancing the Media History Digital Library" (2020-2022)

